



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

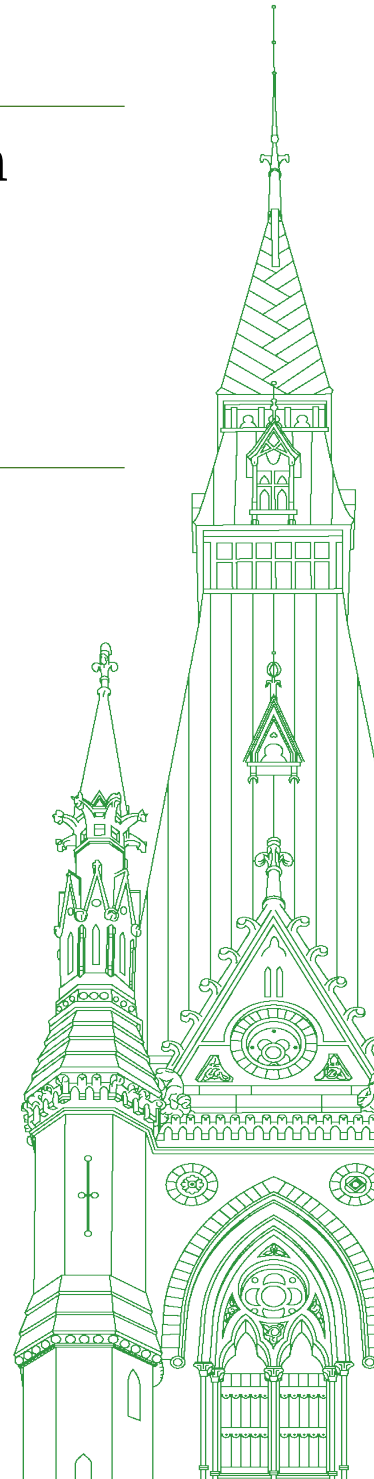
Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 035

Le mardi 28 avril 2026

Présidente : Dominique Vien



Comité permanent de la condition féminine

Le mardi 28 avril 2026

• (1105)

[Français]

La présidente (Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchamins—Lévis, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Bonjour à tous.

Je vous souhaite la bienvenue à la 35^e réunion du Comité permanent de la condition féminine.

Nous sommes heureux et heureuses de vous accueillir aujourd'hui.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 10 décembre 2025, le Comité reprend son étude sur la maltraitance et la vulnérabilité financière des aînées.

La réunion d'aujourd'hui se déroule comme toujours sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, vous n'avez qu'à cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez mettre votre micro en mode sourdine lorsque vous ne parlez pas. Au bas de votre écran, vous avez le choix entre le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont présents dans la salle, ne vous inquiétez tout simplement pas de votre micro. Un membre du personnel s'occupera de l'allumer ou de l'éteindre.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main tout simplement. Pour ceux qui participent au moyen de l'application Zoom, veuillez utiliser la fonction « main levée ».

Je vous rappelle que toutes les interventions des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à tous les témoins.

Merci de vous rendre disponibles pour nous. C'est très apprécié.

D'abord, du Centre canadien d'excellence pour les aidants, nous accueillons M. James Janeiro, directeur des politiques et des relations gouvernementales.

De la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada, nous recevons Mme Joanne Dumas, présidente. Elle est accompagnée de Mme Norma Dubé, première vice-présidente. Elles participent toutes les deux à la réunion par vidéoconférence.

Finalement, de l'organisme Single Seniors for Tax Fairness, nous accueillons Mme Elizabeth Brown, directrice.

[Traduction]

Nous entendrons d'abord les déclarations préliminaires.

Monsieur Janeiro, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

[Français]

James Janeiro (directeur, Politiques et relations gouvernementales, Centre canadien d'excellence pour les aidants): Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs, bonjour.

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler ce matin.

[Traduction]

Je m'appelle James Janeiro. Je représente le Centre canadien d'excellence pour les aidants. Nous sommes un organisme pancanadien axé sur les aidants naturels, comme les parents, les frères et sœurs, les amis et les voisins, ainsi que les fournisseurs de soins, comme les préposés aux services de soutien à la personne et les professionnels de soutien direct. Nous offrons toute la gamme de soins, du soutien aux enfants handicapés aux troubles de santé mentale chroniques, en passant par les soins aux personnes âgées et les soins de fin de vie. Notre objectif est de faire du Canada le meilleur endroit au monde pour donner et recevoir des soins de toutes sortes.

Le récent sondage sur le vieillissement au Canada mené en 2025 par l'Institut national sur le vieillissement met en évidence ce que les aidants naturels du Canada savent déjà. Les aînés subissent des pressions financières croissantes en raison de la crise du coût de la vie. Un Canadien âgé sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté, et les femmes sont plus susceptibles que les hommes de se retrouver dans cette situation. Environ le tiers d'entre eux affirment que la hausse des coûts est leur principale préoccupation. Il est inquiétant de constater que seulement 22 % déclarent avoir épargné 5 000 \$ ou moins en vue de leur retraite.

Pour mettre les choses en perspective, le loyer moyen d'un studio à Toronto est d'environ 1 900 \$ par mois. Cela signifie que près du quart des Canadiens âgés ont épargné suffisamment pour couvrir à peine deux mois et demi de loyer.

Cette situation devient encore plus urgente lorsque la personne âgée est aussi l'aidante naturelle d'un proche. Un Canadien sur quatre est actuellement un aidant naturel, et la moitié d'entre nous assumerons ce rôle à un moment ou à un autre de notre vie. On compte aujourd'hui environ 2,25 millions de femmes parmi les aidants âgés de plus de 50 ans au Canada. Bon nombre d'entre elles s'occupent d'un conjoint vieillissant, et souvent pendant de longues périodes.

Près de 70 % des proches aidantes âgées déclarent ne pas se sentir soutenues par leur gouvernement. Leurs témoignages soulignent l'urgence de la situation. Une aidante nous a dit qu'elle ne sait plus qui elle est, car elle n'est plus que l'aidante naturelle de son mari. Une autre a déclaré qu'il y a trop d'obstacles à l'accès au soutien pour les proches aidants.

La détresse financière est l'un des défis les plus pressants auxquels ces femmes font face au quotidien. Près de la moitié d'entre elles déclarent éprouver des difficultés financières en conséquence directe de leurs responsabilités d'aidantes naturelles. Bon nombre d'entre elles ont cessé d'épargner pour leur retraite ou se sont endettées pour couvrir leurs dépenses. D'autres ont quitté complètement le marché du travail, réduisant ainsi leur revenu aujourd'hui et la sécurité de leur future retraite en raison de cotisations moins élevées au Régime de pensions du Canada sur l'ensemble de leur vie.

Les aidants réclament des solutions pratiques et concrètes à ces problèmes. Le Centre canadien d'excellence pour les aidants a passé les trois dernières années à plaider en faveur d'une réforme importante, soit la conversion du crédit canadien pour aidant naturel en un crédit d'impôt remboursable d'une valeur de 1 250 \$ par année, remplaçant ainsi le statu quo non remboursable actuel. Cela apporterait un soutien financier direct à des millions d'aidants naturels, dont beaucoup ne tirent actuellement que peu ou pas d'avantages du crédit non remboursable existant.

Il est important de souligner que cette proposition a reçu l'appui de tous les partis lors des campagnes électorales générales précédentes. Cependant, même cette mesure ne serait qu'une première étape. De façon plus générale, nous demandons au gouvernement fédéral de respecter son engagement d'élaborer une stratégie nationale sur les soins. Une telle stratégie mettrait en place un cadre coordonné pour mieux soutenir les millions de Canadiens qui fournissent des soins, y compris les 2,25 millions de femmes âgées qui sont au cœur de la discussion d'aujourd'hui et au centre de votre étude.

Les aidants naturels sont essentiels à nos systèmes de santé et de services sociaux, ainsi qu'à notre productivité et à notre croissance économique à long terme. Il est possible et nécessaire de faire mieux.

J'attends avec impatience votre rapport sur cette question importante. Je vous remercie de votre temps et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Janeiro.

Je cède maintenant la parole à Mme Dumas.

Vous avez cinq minutes pour faire votre présentation.

Norma Dubé (première vice-présidente, Fédération des aînées et aînés francophones du Canada): Madame la présidente, Mme Dumas ne pouvait pas se connecter, donc je vais faire sa présentation, si vous le permettez.

Madame la présidente, mesdames les députées et monsieur le député, je vous remercie de nous avoir invitées à contribuer à vos travaux sur la maltraitance et la vulnérabilité financière des aînées, et à vous aider à trouver des moyens de les protéger sur ce plan.

La Fédération des aînées et aînés francophones du Canada représente plus de 480 000 femmes et hommes de 50 ans et plus qui vivent en situation minoritaire partout au pays.

Lorsque nous écoutons nos membres, un constat s'impose: qu'il s'agisse de fraudes ou de maltraitance, les atteintes à la sécurité des aînés prennent aujourd'hui des formes multiples, discrètes et inquiétantes. Au Canada, les personnes aînées sont touchées de plein fouet par la fraude. En 2024, plus de 100 000 incidents ont été signalés, pour un total de presque 644 millions de dollars de pertes. On estime que seulement de 5 à 10 % des fraudes sont déclarées, donc il est raisonnable de croire que l'ampleur réelle du phénomène est bien plus grande.

Les personnes de 60 ans et plus représentent plus du tiers des victimes. Elles font davantage de signalements et subissent des pertes financières plus importantes que les autres groupes d'âge.

Les types de fraudes se diversifient et se perfectionnent, allant des arnaques téléphoniques aux fraudes amoureuses, en passant par les escroqueries liées au soutien technique, aux investissements ou à l'usurpation d'identité.

Selon Statistique Canada, presque 54 % des personnes de 65 ans et plus ont vécu un incident lié à la cybersécurité en 2022, ce qui démontre à quel point les personnes aînées sont exposées à la menace numérique.

Nos membres nous ont rapporté plusieurs témoignages. Par exemple, une personne [*difficultés techniques*] d'une amie évoquant une maladie grave pour solliciter un « petit service ». Une autre s'est fait dérober [*difficultés techniques*] un réseau WiFi public en voyage. Il y a bien d'autres exemples.

La violence familiale envers les personnes âgées continue également de progresser. Depuis 2018, le taux de violence familiale envers les aînés a bondi de presque 50 %. En 2024, la police a recensé 7 622 cas de personnes âgées victimes de violence familiale, soit 98 victimes par tranche de 100 000 personnes de 65 ans et plus. Là encore, les femmes sont les plus touchées. En 2024, elles représentaient 50 % de ces victimes.

La violence provient plus souvent de l'entourage immédiat. En ce qui concerne les femmes âgées, l'agresseur est plus souvent un enfant ou un conjoint.

À tout cela s'ajoute aussi la violence coercitive, c'est-à-dire une forme de domination beaucoup plus subtile, par laquelle on cherche à contrôler la personne aînée en limitant son autonomie, en l'isolant et en la privant de ses ressources. Cette forme de violence ne laisse pas de marques visibles. Elle est psychologique, elle est parfois financière, elle s'installe sur une longue période, et elle est difficile à repérer. La violence familiale est souvent gardée sous silence. C'est un défi d'amener une personne aînée à reconnaître qu'elle vit une situation de maltraitance, surtout s'il s'agit de mauvais traitements dus à son conjoint ou à un de ses enfants.

Nous avons déjà accompli beaucoup pour mieux protéger les personnes aînées, mais ce n'est pas encore assez. Il y a encore du travail à faire. Pour les francophones qui sont en situation minoritaire, les obstacles sont encore plus grands. L'accès aux services dans leur langue reste un défi, qui se complique avec l'âge, et avec l'isolement et la vulnérabilité qui s'installent. Derrière chaque statistique et chaque témoignage qu'on vous a communiqués, il y a une femme, un homme, une histoire, une vie. Ces vies méritent d'être protégées, respectées et accompagnées dignement en respectant la langue et la culture de ces personnes. Les personnes aînées francophones au Canada ne demandent pas de privilèges, elles demandent simplement de pouvoir vieillir en sécurité et en français.

Nous vous remercions de votre attention, et nous serons heureuses de répondre à vos questions. Je vois que Mme Dumas a pu se joindre à nous. Nous sommes donc prêtes à répondre à vos questions.

• (1110)

La présidente: C'est le bonheur total.

Madame Dubé, nous avons eu des difficultés techniques pendant votre présentation. Un technicien informatique communiquera avec vous. Si votre téléphone sonne, veuillez prendre l'appel pour vous assurer que tout ira bien et que vous pourrez répondre aux questions.

Madame Dumas, je vous souhaite la bienvenue.

[Traduction]

Madame Brown, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes. Bienvenue.

Elizabeth Brown (directrice, Single Seniors for Tax Fairness): Je vous remercie, madame la présidente.

Je suis ravie d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui d'une question d'inégalité économique qui touche de manière disproportionnée les femmes âgées au Canada.

L'organisme Single Seniors for Tax Fairness est un mouvement bénévole d'envergure nationale qui préconise des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, afin de corriger les désavantages fiscaux systémiques auxquels font face les personnes âgées vivant seules, dont la majorité sont des femmes. Par personnes âgées vivant seules, nous entendons les personnes âgées qui ont plus de 65 ans et qui sont veuves, séparées, divorcées ou qui ne se sont jamais mariées. L'un des partenaires d'un couple d'aînés finira par se retrouver seul à la suite d'un décès ou d'un divorce.

Les femmes vivent plus longtemps et sont plus susceptibles d'entamer une procédure de divorce, d'être veuves, de vivre seules à un âge plus avancé et d'atteindre la retraite avec des revenus moins élevés en raison des inégalités salariales, des responsabilités liées à la prise en charge de proches et des interruptions de carrière. Cependant, en vertu de notre régime fiscal actuel, une femme âgée seule ayant le même revenu qu'un couple âgé peut payer beaucoup plus d'impôt que ce couple. Mme Roberts a soulevé cette question lors de la réunion du 24 mars.

Selon les données de 2024, avec un revenu annuel de 50 000 \$, par exemple, un couple d'aînés pourrait ne payer que 600 \$ d'impôt, tandis qu'une personne âgée vivant seule pourrait payer 5 800 \$, soit presque 10 fois plus. Cette inégalité fiscale touche tous les niveaux de revenu des personnes âgées vivant seules — même un revenu aussi bas que 30 000 \$ —, comme nous l'expliquons dans nos notes d'allocation.

Ces inégalités dans le régime fiscal rendent les personnes âgées vivant seules plus vulnérables sur le plan financier. En effet, les couples d'aînés peuvent réduire leur fardeau fiscal en partageant leurs revenus de pension, en réclamant chacun des crédits d'impôt pour pension et en raison de l'âge, et en transférant la partie inutilisée de ces crédits à l'autre conjoint. Tout cela réduit l'impôt combiné à payer et peut permettre à leurs revenus de passer sous les seuils de récupération de la Sécurité de la vieillesse et du montant en raison de l'âge. Les personnes âgées vivant seules ne profitent pas de ces avantages fiscaux.

Une autre inégalité fiscale est liée au traitement des fonds enregistrés en cas de décès. Ainsi, les couples peuvent transférer les REER et les FERR au conjoint survivant, ce qui réduit le fardeau fiscal. Pour les personnes âgées seules, la valeur est entièrement imposable en tant que revenu l'année du décès. De plus, une partie ou la totalité de la pension de la Sécurité de la vieillesse reçue cette année-là peut faire l'objet d'une récupération. Les personnes âgées vivant seules ont moins d'argent pour aider leurs bénéficiaires de leur vivant, et cette charge fiscale supplémentaire au décès aggrave la situation.

Permettez-moi de dissiper quelques idées fausses.

Tout d'abord, certains prétendent que le régime fiscal actuel est justifié parce que le revenu d'un couple paie pour deux personnes. Pourtant, les personnes âgées célibataires et celles qui sont mariées paient le même type de dépenses non discrétionnaires relatives au ménage — hypothèques, loyers, services publics, assurances, impôts fonciers, entretien, etc. — et elles sont comparables, quelle que soit la taille du ménage. Il n'y a pas de programmes gouvernementaux ou de montants non remboursables qui permettent de remédier aux inégalités cernées par Single Seniors for Tax Fairness.

Dans le cadre d'une correspondance antérieure, le ministère des Finances a cité des avantages comme les crédits d'impôt non remboursables pour personnes handicapées, l'accessibilité à domicile, les ménages multigénérationnels, les aidants et les soins auxiliaires et le Régime canadien de soins dentaires. Cependant, ces mesures sont également offertes aux personnes admissibles, quel que soit leur âge ou leur état civil. Par conséquent, elles ne comblent pas les inégalités en matière d'impôt sur le revenu.

Deuxièmement, les personnes âgées vivant seules sont quatre fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les couples d'aînés, selon le rapport de la vérificatrice générale intitulé *Les programmes d'aide aux personnes âgées*. Lors de la réunion du 24 mars, il a été question des difficultés liées à l'utilisation de l'indice des prix à la consommation pour mesurer les répercussions de l'inflation. C'est un sentiment partagé par la vérificatrice générale elle-même dans ce même rapport. Un autre outil pour mesurer la pauvreté se heurte aux mêmes difficultés. Il s'agit de la mesure du panier de consommation. Ces mesures influencent les politiques gouvernementales, mais elles ne tiennent pas compte des dépenses les plus courantes des personnes âgées.

Single Seniors for Tax Fairness ne préconise pas de changements aux avantages fiscaux accordés aux couples de personnes âgées. En revanche, Single Seniors for Tax Fairness demande au gouvernement de prendre les mesures suivantes en faveur des personnes âgées vivant seules.

Tout d'abord, il faut adopter une disposition fiscale qui permet de les indemniser pour le fractionnement du revenu de pension. Ensuite, il faut augmenter les seuils de récupération du revenu pour la Sécurité de la vieillesse et le crédit d'impôt non remboursable en raison de l'âge. De plus, il faut mettre en place un nouveau crédit d'impôt non remboursable équivalant à la moitié du montant personnel pour une année d'imposition donnée. Il faut également augmenter le montant du revenu de pension de 2 000 \$ à 3 000 \$ et modifier le traitement fiscal des produits des régimes enregistrés au décès d'une personne âgée seule, afin de permettre un transfert à imposition différée à tout bénéficiaire, avec un versement maximal sur 10 ans.

Le Comité peut jouer un rôle important en reconnaissant les personnes âgées vivant seules — quel que soit leur niveau de revenu — comme un groupe d'intervenants distinct et en faisant valoir leurs préoccupations. Vous pouvez également recommander que le ministère des Finances s'attaque aux inégalités inhérentes au régime fiscal actuel. Nous vous prions de venir en aide à notre organisme et aux autres organismes de personnes âgées qui participent à notre campagne.

Cet enjeu touche de façon disproportionnée les femmes âgées et contribue directement à leur vulnérabilité économique à un âge avancé. La démographie du Canada a changé et notre régime fiscal doit évoluer pour refléter cette réalité. La sécurité de la retraite ne devrait pas dépendre de l'état civil.

Je vous remercie. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

• (1115)

[Français]

La présidente: Le moins qu'on puisse dire, c'est que les invités sont très disciplinés.

Madame Dumas, on m'informe que le test technique n'a pas été fait, mais que tout semble satisfaisant pour les députés, alors ne vous inquiétez pas. S'il y a quelque chose d'autre, nous vous le ferons savoir. Il semble que tout est beau de notre côté.

Nous allons commencer les discussions entre les députés et les invités.

Madame Roberts, je vous invite à vous entretenir avec les invités pour six minutes.

[Traduction]

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Je vous remercie, madame la présidente. Félicitations pour votre nouveau rôle.

Je tiens à remercier tous les témoins. Je vous suis très reconnaissante de défendre les intérêts des personnes âgées, car il s'agit d'un enjeu crucial pour notre société. Comme nous le savons tous, les aînés ont bâti notre pays, et nous avons l'obligation de veiller à ce qu'ils vivent dans la dignité. Je vous remercie donc de vos efforts en ce sens.

Ma première question s'adresse à M. Janeiro.

Monsieur Janeiro, vous et moi avons parlé de cet enjeu à maintes reprises. Comme vous le savez, en raison du taux d'inflation actuel, les aînés ont du mal à joindre les deux bouts. Ils sont en difficulté parce qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter les produits de base dont ils ont besoin pour survivre. Lorsque les aînés à revenu fixe peuvent à peine payer leur loyer et leur épicerie, comment les aînés qui ont besoin d'aide peuvent-ils se payer des aidants?

• (1120)

James Janeiro: C'est une excellente question. D'entrée de jeu, je tiens à vous remercier de votre soutien continu à l'égard des enjeux relatifs aux aidants naturels dans tout le pays.

C'est une question difficile. Nos données montrent que les aidants naturels âgés sont moins susceptibles que d'autres groupes d'avoir accès aux soutiens offerts, et ces soutiens sont déjà assez limités au départ. L'une des raisons concerne les enjeux numériques et l'accès aux ressources en ligne, mais la raison la plus importante concerne le coût, par exemple le coût lié à l'embauche d'un soutien privé comme un fournisseur de soins rémunéré ou un préposé aux

services de soutien à la personne pour combler les lacunes des services publics relativement modestes dans ce domaine.

Il en résulte des situations très semblables à celle de ma grand-mère, si vous me permettez de parler d'elle aujourd'hui. Elle a été pendant longtemps l'aidante naturelle de mon défunt grand-père. Il était nonagénaire et elle était octogénaire avancée. Elle n'était pas vraiment jeune et en pleine forme elle-même, mais elle était pourtant sa principale aidante naturelle. Lorsque les préposés aux services de soutien à la personne n'étaient pas en mesure de se présenter, soit elle s'en occupait, soit je recevais un appel et je me rendais sur place le plus rapidement possible. En raison de certaines contraintes financières, même s'ils ont été en mesure de se payer un peu d'aide du secteur privé, ce n'était jamais suffisant.

Lorsqu'une personne habite avec un être cher et qu'elle est sa principale aidante, il y a de fortes chances que les besoins de l'être cher soient très élevés, et les services publiquement offerts ne suffiront jamais à répondre à ces besoins. Les aidants âgés à court d'argent, comme le montrent nos données, sont contraints de trouver tant bien que mal les fonds nécessaires pour combler ces lacunes en ayant recours à des services de soins privés ou, pour parler franchement, de mettre leur vie en jeu ou de mettre en péril la carrière, l'emploi et la vie des membres de leur famille pour tenter de combler l'écart.

Je m'égare un peu, mais ce que j'aimerais que vous reteniez de tout cela, madame Roberts, c'est qu'à une époque où les personnes âgées sont particulièrement à court d'argent pour diverses raisons, et nous en entendons parler tous les jours, il est pratiquement impossible de leur demander de payer en plus des soins privés parce que ces coûts sont très élevés.

Anna Roberts: Nous savons que 7,8 millions de Canadiens fournissent des soins non rémunérés. Comment pouvons-nous soutenir les membres d'une famille qui quittent leur emploi pour fournir à leur conjoint ou à leurs enfants les soins dont ils ont besoin?

Comme vous le savez, monsieur Janeiro, je fais du bénévolat dans une résidence pour personnes âgées. Je constate l'isolement dont souffrent ces personnes et je vois comment les gens ont du mal à prendre soin des membres de leur famille et de leurs proches, et comment ils se sentent démunis. Que peut faire le gouvernement pour améliorer la situation des aidants qui offrent du soutien aux membres de leur famille?

James Janeiro: J'aimerais soumettre à votre examen deux questions financières précises.

La première est celle que j'ai mentionnée dans ma déclaration préliminaire, à savoir le crédit canadien pour aidant naturel et sa conversion d'un crédit non remboursable à un crédit remboursable, ce qui aurait pour effet immédiat de permettre aux aidants naturels de disposer d'un peu plus d'argent par l'entremise du régime fiscal.

Notre recommandation, qui se fonde sur les programmes électoraux précédents des partis, est que ce montant soit de 1 250 \$ par année. Ce n'est pas un montant énorme, mais c'est un montant que nous estimons financièrement réalisable sans mener le pays à la faillite. C'est certainement un montant qui a toujours reçu l'appui de tous les partis. Cela permettrait d'apporter immédiatement un soutien financier direct aux aidants naturels.

Il y a une autre solution qui s'inscrit particulièrement dans le contexte de cette étude. Il s'agit d'une proposition de modification que nous avons présentée pour le Régime de pensions du Canada. À l'heure actuelle, si une personne qui s'occupe d'un proche — et il s'agit le plus souvent d'une femme — s'absente du marché du travail pour s'occuper d'un être cher — par exemple, un parent âgé, un conjoint vieillissant ou un enfant handicapé —, cela signifie qu'elle ne cotise pas au Régime de pensions du Canada. Par conséquent, lorsqu'elle prend sa retraite et qu'elle reçoit un relevé du RPC indiquant ses revenus au cours de sa vie active, son revenu est indiqué comme étant nul pour les années où elle a été absente du marché du travail parce qu'elle fournissait des soins. Le montant qu'elle reçoit du Régime de pensions du Canada une fois qu'elle prend sa retraite est donc considérablement inférieur à ce qu'il aurait été si cette cotisation n'avait pas été nulle.

Il existe des dispositions qui permettent d'exclure certaines années où les revenus étaient les moins élevés, mais cela ne tient pas compte du fait que de nombreuses personnes doivent quitter le marché du travail pour s'occuper d'une autre personne. Elles ne le font pas pour le plaisir ou pour se consacrer à un projet qui les passionne. Elles le font pour prendre soin de quelqu'un d'autre.

La proposition que nous avons présentée dans le cadre de la stratégie nationale sur les soins vise à ce que, lorsque cette personne âgée prend sa retraite, son revenu annuel moyen soit appliqué aux années où ses revenus étaient nuls. Il en résulte qu'elle se retrouve dans la même situation que si elle avait travaillé pendant ces années.

• (1125)

Anna Roberts: Merci beaucoup.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Janeiro.

Merci, madame Roberts.

Madame Ménard, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Gabrielle Ménard (Hochelaga—Rosemont-Est, Lib.): Merci, madame la présidente. Vous êtes nouvelle à ce poste. Je me fais la porte-parole de mes collègues pour vous souhaiter une aventure stimulante. Nous n'avons pas de doute que c'en sera une. Cette étude est passionnante.

Je remercie les témoins qui sont des nôtres aujourd'hui.

Je vous remercie, mesdames Dumas, Dubé et Brown, ainsi que monsieur Janeiro. Je ne pense pas avoir déjà pris autant de notes depuis le début de cette étude. Vos propos sont clairs. Vous êtes aussi généreux en matière de solutions, et c'est ce que nous cherchons à dégager au sein de ce comité.

J'aimerais commencer par m'adresser à vous, madame Dubé, parce que vous avez fait la présentation.

Toutefois, n'hésitez pas à joindre votre voix, au besoin, madame Dumas.

Madame Dubé, nous nous intéressons à la vulnérabilité financière. Vous avez notamment mentionné la fraude, qui est de plus en plus facilitée par les technologies numériques. Cela a de fortes répercussions chez les femmes âgées.

Ce qu'il y a de particulier quant à cette fraude, c'est qu'elle est souvent tricotée avec la générosité et l'altruisme des gens. On ne se

fait pas dérober son sac à main à l'épicerie. Les fraudeurs se servent plutôt du réseau et des proches des personnes âgées.

Pensez-vous à une initiative ou à une mesure qui pourrait contrer ce genre de fraude?

Y aurait-il quelque chose à faire en matière de littératie numérique?

Que pourriez-vous nous transmettre? Quelles pistes de solution avez-vous explorées pour préserver les femmes âgées de ce type de fraude?

Norma Dubé: Merci de la question.

J'espère que notre problème technique a été réglé. Je croise les doigts.

C'est une excellente question. Je pense qu'il y a peut-être plusieurs solutions ou pistes qu'on pourrait certainement explorer. On pourrait certainement envisager de faire une campagne de sensibilisation. En effet, ce qui est au cœur du dossier, c'est le fait que les personnes de mon âge ou les personnes plus âgées ne comprennent pas nécessairement à quel point on peut être vulnérable. Quelqu'un peut tirer sur les « cordes du cœur », pour utiliser une bonne expression acadienne. Donc, une campagne de sensibilisation pourrait sans doute être mise en place dans les communautés qui sont doublement minoritaires par les organismes communautaires de partout au Canada.

Il y a aussi toute la question de la lutte contre l'isolement. Je pense que, plus la personne est âgée, isolée et qu'elle s'ennuie, plus elle est vulnérable à un appel téléphonique ou à un petit courriel — peu importe la voie qui a été empruntée — de son petit-fils ou de sa petite-fille disant qu'il ou elle est dans une situation problématique et affirmant avoir besoin d'argent tout de suite. La personne âgée est aussi vulnérable à un appel d'une banque qui n'est pas nécessairement une banque, mais qui fait peur. Bien des personnes âgées ont une certaine crainte par rapport aux autorités.

Je peux vous donner un exemple tout à fait personnel. Au cours d'une certaine période, je recevais des courriels, qui semblaient très officiels, de la part du procureur général d'une certaine province de l'Ouest du Canada. Ces courriels disaient que je devais comparaître en cour, parce que j'avais commis un crime. Au lieu de comparaître devant la cour dans cette province, je pouvais envoyer une certaine somme d'argent. J'ai reçu ce courriel à maintes reprises, mais j'avais un petit peu de jugeote et j'ai été capable de déceler que ce n'était pas nécessairement la vérité.

Je pense donc que travailler sur une campagne de sensibilisation auprès des personnes âgées serait une des solutions que nous pourrions envisager.

• (1130)

Marie-Gabrielle Ménard: Merci, madame Dubé.

Vous avez raison. Les techniques se raffinent, et c'est de plus en plus difficile de distinguer le vrai du faux. Je prends bien note de votre solution.

Monsieur Janeiro, vos remarques préliminaires étaient très fournies. Pouvez-vous nous éclairer davantage?

Vous avez parlé d'une possible réforme d'un crédit d'impôt.

Je vous donne un peu plus de temps si vous avez envie de nous offrir plus de détails sur une solution susceptible d'être efficace.

James Janeiro: Je vais vous répondre en anglais.

[Traduction]

Je parle ici du crédit canadien pour aidant naturel. Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable, qui existe dans le code fiscal depuis environ sept ans. Un crédit non remboursable n'aidera pas vraiment une personne, à moins qu'elle ne doive de l'impôt à la fin de l'année ou s'il y a une autre raison pour laquelle elle doit réduire le fardeau fiscal qu'elle paie à l'Agence du revenu du Canada.

Pour la majorité des aidants naturels à faible revenu, en particulier, ce crédit d'impôt n'a aucune incidence parce que leur revenu est trop faible, qu'ils ne gagnent pas assez et que, par conséquent, ils ne doivent pas assez d'impôt à la fin de l'année pour que cela fasse une réelle différence. Moins de 10 % des aidants naturels se prévalent de ce crédit d'impôt dans l'économie, actuellement, alors que nous représentons une personne sur quatre. De nos jours, une personne sur quatre est une aidante naturelle.

Nous suggérons de prendre ce crédit d'impôt non remboursable et de le convertir en un crédit remboursable, ce qui aurait pour effet de transformer le même montant en argent dans les poches des aidants par la déclaration de revenus. Plutôt que d'abaisser leur facture, il leur procurerait un plus gros remboursement. Encore une fois, ce n'est pas un montant particulièrement généreux, mais c'est un montant que nous jugeons juste, du moins pour commencer, de 1 250 \$ par année. Cela revient à environ 100 \$ par mois. Ce n'est pas une fortune, mais cela paie une visite de plus à l'épicerie ou une facture. C'est ce que nous recommandons.

[Français]

La présidente: Ce qui nous frustre, monsieur Janeiro, c'est la contrainte liée au temps de parole.

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci, madame la présidente.

Je vous souhaite la bienvenue dans votre nouveau rôle. Nous espérons que, malgré les défis actuels, nous allons réussir à continuer de bien travailler ensemble.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Cette question a été présentée au Comité permanent de la condition féminine. Je suis porte-parole en matière de condition féminine dans ma formation politique, au Bloc québécois, depuis 2019 déjà, et je suis aussi porte-parole pour les aînés. Donc, pour moi, il y a un maillage naturel entre ces deux dossiers. Il y a longtemps qu'on dit que les aînés ont des défis sur le plan financier et que les femmes aînées, particulièrement, sont parmi les plus défavorisées sur ce plan.

Cette question arrive au moment où nous avons vu, cette fin de semaine, le titre suivant dans le *Journal de Montréal*: « Ce n'est pas normal qu'une société comme la nôtre ait la moitié des gens âgés qui ont de la difficulté à se loger ».

De toute évidence, on n'arrive plus avec des revenus fixes comme ceux que les aînés reçoivent. Je pense au Supplément de revenu garanti et à la pension de la Sécurité de la vieillesse. Ces revenus fixes n'augmentent pas au même titre que les salaires.

Donc, depuis quelques années, pendant les périodes où l'on observe une grande inflation, particulièrement depuis la pandémie, l'épicerie coûte plus cher, le logement coûte plus cher. Ce sont des

postes budgétaires clés. Maintenant, on voit qu'il y a de plus en plus d'aînés qui vivent dans la rue et qui ont recours aux banques alimentaires.

Un premier pas que nous, au Bloc québécois, voudrions faire, c'est, minimalement, de mettre fin à l'inégalité qui a été créée par le gouvernement. En effet, une augmentation de 10 % a été attribuée seulement aux gens de 75 ans et plus, alors que les gens de 65 à 74 ans, notamment les femmes aînées, n'ont rien eu. Nous allons donc déposer à nouveau un projet de loi pour que tout le monde reçoive, au minimum, le même montant de pension.

En quoi cette inégalité n'est-elle pas juste? En quoi commencer par rétablir l'égalité et donner le même montant de pension à tout le monde serait-il un premier pas pour mettre plus d'argent dans la poche des aînés?

Les témoins veulent peut-être tous répondre, alors vous pouvez vous faire signe pour prendre la parole. Je vous laisse l'occasion de répondre l'un après l'autre.

[Traduction]

Elizabeth Brown: Je suis au courant de cette proposition. Notre groupe parle du fait que les personnes âgées seules paient plus d'impôt que celles qui sont en couple, qui sont mariées ou qui sont en union de fait. Une augmentation de la Sécurité de la vieillesse profitera aux personnes de tous les statuts matrimoniaux, mais cette augmentation de la Sécurité de la vieillesse ne changera rien au fait que les personnes âgées qui sont veuves, séparées, divorcées ou qui ne se sont jamais mariées paieront plus d'impôts sur un même revenu qu'un couple d'aînés. Pourquoi? Comme je l'ai mentionné, l'un des défis auxquels font face les aînés célibataires est le fractionnement du revenu de pension. L'augmentation de la Sécurité de la vieillesse ne réglera pas ce problème fiscal structurel.

De même, j'ai mentionné le fait qu'un couple peut réclamer six crédits sur le même revenu tandis qu'une personne seule ne peut en réclamer que trois, parce qu'il y a deux personnes dans un couple, mais une seule personne lorsqu'elle est célibataire. Il y a un montant en fonction de l'âge et le montant de la pension. Il y a aussi le fait que si un membre d'un couple n'utilise pas son montant pour l'âge ou sa pension, il peut les transmettre à son conjoint. Ces iniquités fiscales demeureront même si les prestations de Sécurité de la vieillesse augmentent. L'aîné seul paiera toujours plus d'impôt sur le même revenu qu'un couple. Cela signifie simplement que le revenu a peut-être augmenté avec l'augmentation de la Sécurité de la vieillesse. Cela ne règle pas les problèmes fiscaux structurels sous-jacents.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous recommandons que nous, les personnes âgées célibataires, soyons considérées comme un groupe distinct et unique. Nous ne sommes pas nécessairement admissibles aux prestations destinées aux aînés à faible revenu. Beaucoup d'entre nous ne sont pas admissibles au Supplément de revenu garanti. Le seuil de revenu est d'environ 22 000 \$, et pourtant, comme nous le montrons dans notre mémoire, une personne célibataire qui gagne 30 000 \$ pourrait payer 1 200 \$ de plus en impôts qu'un couple qui gagne 30 000 \$. Nous ne sommes pas admissibles aux prestations que reçoivent les personnes mariées. Où sommes-nous dans la conversation?

Si une initiative comme celle proposée par Mme Larouche était mise de l'avant, réglerait-elle l'iniquité fiscale pour les aînés célibataires, oui ou non? Est-ce que cela aggraverait la situation, oui ou non? Je pense que ce genre de questionnement doit s'imposer avant d'apporter un changement de ce genre. Cela ne veut pas dire que vous ne vous posez pas ces questions, mais vous devez vous demander comment cela se répercuterait sur l'imposition injuste des personnes âgées célibataires. Cette initiative permettrait-elle de régler le problème? Si oui, que faisons-nous? Sinon, alors...

• (1135)

[Français]

Andréanne Larouche: Madame Brown, j'aimerais laisser la chance à M. Janeiro de répondre à mes questions. De plus, Mme Dubé a levé la main.

Je comprends ce que vous dites, qu'il y a d'autres inégalités et que celle-ci en est une parmi d'autres. Cependant, quand même, pour les aînés qui ne reçoivent pas le même montant, ce serait un pas important. Je comprends aussi qu'il faut s'attaquer à d'autres inégalités.

Madame Dubé, qu'en dites-vous?

Norma Dubé: Je vous remercie de la question, madame la députée.

Ma première réaction, c'est de dire que toute initiative pouvant augmenter le revenu disponible de la personne âgée, et en particulier de la femme de 65 ans ou plus dans ce cas-ci, est une bonne chose. Je pense à la situation dans ma propre province, au Nouveau-Brunswick. Je pense à la femme francophone qui a un revenu plus bas, a moins d'expérience de travail et a moins de revenus à la retraite que sa sœur anglophone, et ce, dans la même province. Elle vit des situations de pauvreté plus importantes que la femme anglophone.

Donc, encore là, tout revenu supplémentaire peut aider à joindre les deux bouts à la fin du mois. C'est ça, le problème, aujourd'hui. Les femmes, chez nous, ont beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts. Je dirais que c'est le cas chez tous les aînés y compris les hommes.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous entreprenons notre deuxième tour de questions. Je donne la parole à Mme Cody pour cinq minutes.

[Traduction]

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci, madame la présidente, et félicitations.

Je tiens à remercier les témoins d'être venus nous parler de ce sujet très important. J'entends beaucoup de gens de ma communauté, surtout les aînés, parler d'abordabilité, de leur pension et de ce qu'ils vont faire pour survivre, parce que ce qu'ils avaient prévu ne correspond pas à ce qui se passe aujourd'hui.

Une personne âgée m'a écrit ceci: « Nous sommes un couple de personnes âgées et je prévois prendre ma retraite cette année. Les coûts explosent, et nous sommes inquiets. Les coûts élevés ont un effet très réel sur nous. » Voici un autre courriel que j'ai reçu: « Ma femme et moi sommes tous les deux à la retraite. Nous aimerions qu'il y ait de l'aide fiscale pour les personnes âgées. Nous sommes submergés d'impôt sur les fonds de retraite que nous avons économisés. » Il semble que les aînés aient beaucoup de difficultés.

J'aimerais poser une question à Elizabeth Brown. De nombreux Canadiens à l'approche de la retraite observent un écart entre ce qu'ils ont pu épargner et la réalité du coût de la vie d'aujourd'hui, surtout ceux qui n'ont pas de pension de l'employeur. Pouvez-vous nous dire si les mesures de soutien fédérales actuelles, comme le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et les incitatifs à l'épargne sont suffisantes? À quel genre de risque de vulnérabilité financière cela expose-t-il les personnes à la retraite ou qui pourraient prendre leur retraite au cours des 5 à 10 prochaines années?

Elizabeth Brown: Le statut d'une personne devient déterminant à l'approche de sa retraite. Je pense qu'il y a beaucoup de gens en couple qui n'ont aucune idée de ce qui va se passer quand ils vont perdre leur conjoint. Par exemple, ils pourraient ne pas être admissibles au RPC de leur conjoint. Il y a des gens qui pensent que lorsque leur conjoint décède, ils sont admissibles à la Sécurité de la vieillesse de leur conjoint. Ce n'est pas le cas. Il n'y a pas de prestation de survivant pour la Sécurité de la vieillesse. C'est ce que les gens nous disent. Je ne pense pas qu'ils planifient nécessairement en fonction du fait qu'ils pourraient perdre leur conjoint et de ce que cela signifie pour leurs revenus de retraite.

Lorsque les aînés prennent leur retraite, il y a des planificateurs financiers qui ne parlent pas que de la personne elle-même. Ils demandent: « Avez-vous un plan pour vos parents âgés? Avez-vous un plan pour vos enfants adultes et vos petits-enfants? » Comme l'espérance de vie augmente, non seulement les aînés eux-mêmes vieillissent, mais ils peuvent facilement avoir des parents qui sont encore en vie, et ils peuvent aider leurs enfants et leurs petits-enfants.

Une étude réalisée par la RBC a révélé que plus de 50 % des aînés puisaient dans leurs économies personnelles pour aider leurs enfants et leurs petits-enfants. Ces personnes peuvent être mariées ou en union de fait, elles peuvent être veuves, séparées, divorcées ou ne s'être jamais mariées. Les personnes veuves, séparées, divorcées ou qui ne se sont jamais mariées ont moins de revenus disponibles parce qu'elles sont plus imposées.

Bien sûr, nous n'avons même pas parlé des soins de santé, qui constituent un énorme obstacle en soi.

• (1140)

Connie Cody: J'aimerais vous poser une autre question.

Vous avez parlé d'une personne qui perd son conjoint. J'ai parlé avec une femme âgée de ma collectivité qui a récemment perdu son mari. Elle m'a dit que son seuil de revenu du Supplément de revenu garanti avait diminué de 7 000 \$. Selon ce que vous observez, le loyer, le chauffage ou les taxes foncières d'une femme diminuent-ils d'autant que 7 000 \$ lorsque son mari décède, ou cette politique est-elle déphasée par rapport à la réalité et rend-elle les femmes âgées plus vulnérables sur le plan financier?

Elizabeth Brown: Le revenu non discrétionnaire des gens, par exemple, est le même, qu'ils soient seuls ou non. Trente-neuf pour cent des aînés locataires vivent dans des logements inabordables, c'est-à-dire qu'ils consacrent plus de 30 % de leur revenu mensuel au loyer. Ces personnes peuvent être mariées ou en union de fait, mais elles peuvent aussi être veuves, séparées, divorcées ou ne jamais s'être mariées. Les célibataires vont payer plus d'impôt, mais ils ont exactement les mêmes dépenses de ménage.

Nous entendons constamment la détresse de gens qui ont perdu un conjoint. Ils traversent la pire situation de leur vie. Ils font leur première déclaration de revenus après avoir perdu leur conjoint et se rendent compte qu'ils doivent payer beaucoup plus d'impôts, mais ils disent tous que leurs dépenses de base n'ont pas changé.

Connie Cody: Je vous remercie.

Les prestations de la Sécurité de la vieillesse n'ont augmenté que pour les personnes de plus de 75 ans. De votre point de vue, les personnes âgées de 65 à 74 ans font-elles face à des pressions financières sensiblement différentes, ou cela a-t-il créé une lacune dans le soutien? Entendez-vous des aînés de moins de 75 ans vous dire qu'ils ont l'impression d'être laissés pour compte puisque l'inflation et le coût du logement sont les mêmes pour eux?

Elizabeth Brown: L'une des premières difficultés, c'est qu'il n'y a pas vraiment de définition adéquate de l'inflation pour les aînés. L'indice des prix à la consommation ne tient pas nécessairement compte des dépenses que les aînés sont susceptibles de faire. Même la vérificatrice générale a dit qu'il n'y a pas vraiment de mesure valide de l'inflation pour les aînés. Je pense que c'est la première difficulté.

Encore une fois, les dépenses non discrétionnaires ne semblent pas changer avec l'âge. Qu'on ait moins ou plus de 75 ans, cela ne change pas vraiment. Nous ne savons pas quelles seront les dépenses des gens en santé, et c'est une autre énorme variable indépendante. De toute évidence, on a besoin de plus de soins de santé en vieillissant. Il y a une grande variabilité dans les dépenses des gens.

Je n'ai certainement pas entendu les gens dire qu'il y a une différence dans la façon dont ils sont imposés s'ils sont seuls entre 65 et 74 ans ou à partir de 75 ans.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, mesdames.

Nous allons maintenant du côté du gouvernement.

Madame Nathan, je vous donne la parole.

[Traduction]

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Janeiro, je vais commencer par vous.

La recherche montre que la responsabilité des soins suit souvent les femmes de génération en génération, qu'il s'agisse de prendre soin des enfants ou de parents âgés. En quoi l'effet de la « génération sandwich » aggrave-t-il les écarts en matière de pensions et l'insécurité des femmes à la retraite pour celles qui n'ont jamais eu une période soutenue de pleine participation au marché du travail? Quelles réformes structurelles pourraient briser ce cycle?

James Janeiro: Merci de votre question, madame Nathan. Vous frappez en plein dans le mille. C'est une partie très importante du problème.

Les hommes et les femmes sont tout aussi susceptibles les uns que les autres d'être des aidants naturels — c'est à peu près moitié-moitié —, mais les femmes sont plus susceptibles d'être aidantes naturelles plus souvent, plus longtemps et pour plus de personnes au cours de leur vie. Par conséquent, les répercussions ont tendance

à être plus grandes sur leurs revenus, leur épargne et leurs gains parce qu'elles restent plus longtemps hors du marché du travail. Elles travaillent moins, dépensent plus et ont plus de dépenses.

Les frais de garde d'enfants font partie de l'équation, aussi. Il y a, comme vous l'avez dit à juste titre, l'effet de la « génération sandwich », le facteur de soins concomitants, lorsqu'une personne prend soin des enfants et de parents vieillissants en même temps. Je vous mentionne une autre possibilité: celle de devoir soutenir un frère, une sœur ou un cousin ayant une déficience développementale, un problème de santé mentale, un problème de toxicomanie, et ainsi de suite. C'est l'effet de tout cela mis ensemble.

Je vais prendre un instant pour mettre l'accent sur la sécurité de leur retraite par rapport au RPC. Environ la moitié des aidants naturels dans cette situation s'absentent du marché du travail pour fournir des soins. Leur revenu tombe à zéro ou très près de zéro, ce qui signifie que le jour où cela se produit, il y a beaucoup moins d'argent pour payer le loyer ou l'hypothèque et pour se nourrir, sans parler du fait qu'il peut être difficile en soi de prendre soin de quelqu'un qu'on aime, qui peut être en fin de vie.

Reportons-nous maintenant au moment où la personne prend sa retraite. C'est là qu'arrive ce que j'ai mentionné plus tôt en réponse à la question de Mme Ménard au sujet du RPC. Si vous avez travaillé moins pendant votre vie, vos revenus au titre du RPC seront considérablement plus faibles au moment de prendre votre retraite. Malheureusement, dans l'état actuel des choses, le régime punit à vie les aidants naturels lorsqu'ils prennent leur retraite. C'est principalement vrai pour les aidantes, qui sont les plus susceptibles, comme nous l'avons entendu dans d'autres témoignages, d'avoir moins d'économies et de dépendre davantage de l'aide du conjoint, de l'épargne et du revenu du conjoint pendant leur vie. Elles sont également moins susceptibles d'avoir des avantages sociaux d'emploi parce qu'elles sont moins susceptibles d'avoir été sur le marché du travail aussi longtemps qu'une personne qui n'était pas une aidante.

Ainsi, c'est le fait d'avoir ou non été un aidant qui fait une grande différence.

• (1145)

Juanita Nathan: Avez-vous des réformes structurelles à recommander pour mettre fin à tout cela?

James Janeiro: Absolument.

Il y a des choses qui pourraient être faites pendant que la femme est encore en âge de travailler. Il y a une foule de choses qui pourraient être faites pour mieux aider les femmes à concilier les soins et le travail. Par exemple, on pourrait faciliter l'accès aux services de soins, à des services de répit, nous attaquer aux listes d'attente pour divers traitements et ainsi de suite. Assurons-nous simplement que les services dont les aidants ont besoin sont accessibles au moment où ils en ont besoin. Il faut cibler les éléments de la vie quotidienne des aidants.

En ce qui concerne l'aspect financier et la nécessité de corriger le RPC en particulier... Je vais prendre le cas d'une femme qui atteint l'âge de la retraite. Si elle pouvait, quand elle se prépare à prendre sa retraite et qu'elle remplit les formulaires pour le RPC, faire appliquer ses gains moyens aux années où elle a été absente du marché du travail en raison de ses responsabilités d'aidante, cela réglerait le problème. De plus, à notre avis, cela réglerait une iniquité dans le système. Ce pourrait être corrigé grâce à une bonne politique publique.

Juanita Nathan: C'est très bien. Merci beaucoup.

J'ai une autre question. La Loi sur l'unité de l'économie canadienne vise à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces. Pour les aidants qui déménagent afin de prendre soin d'un membre de leur famille, quelles sont les lacunes qui existent en matière de transférabilité des prestations et de protection de l'emploi et comment devrait-on les corriger dans la politique fédérale à mesure que la mobilité de la main-d'œuvre augmente?

James Janeiro: C'est une excellente question.

Il y a beaucoup d'obstacles de ce type. Par exemple, les aidants nous disent qu'ils ont désespérément besoin de modalités de travail plus souples, comme le travail à domicile, dont ils ont pu bénéficier ces dernières années.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Janeiro.

Je cède maintenant la parole à Mme Larouche pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci, madame la présidente.

Encore une fois, je vous remercie beaucoup, madame Dubé, madame Dumas et madame Brown, d'être avec nous aujourd'hui. Je tenterai de vous poser une question, mais là, je vais laisser la chance à M. Janeiro de répondre à la question précédente.

Je pense comprendre ici qu'il y a beaucoup d'inégalités parmi les aînés, mais aussi qu'il y a une difficulté à disposer de revenus suffisants à la retraite. Donc, monsieur Janeiro, quel serait l'impact du fait de donner aux gens de 65 à 74 ans ce 10 % de plus pour les aider, tout comme on aide, justement, les gens de 75 ans ou plus?

James Janeiro: Merci, madame Larouche, pour votre travail sur cette question.

Je vais vous répondre en anglais.

[Traduction]

À la dernière législature, j'ai eu le privilège de prendre la parole devant le Comité au sujet de votre projet de loi, que nous avons appuyé à l'époque. Nous continuons d'appuyer l'idée encore aujourd'hui.

Je dirai très rapidement, pour ne pas prendre trop de temps, que lorsque j'étais à l'école et que j'étudiais ce genre de questions dans mes cours de politique sociale, il était généralement admis que la pauvreté chez les aînés était un problème résolu, que nous pouvions cocher cette case et en être très fiers. Malheureusement, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Des initiatives comme la vôtre seraient certainement les bienvenues pour aider à résoudre ces problèmes.

• (1150)

[Français]

Andréanne Larouche: Monsieur Janeiro, outre cette augmentation de 10 % pour tout le monde à la retraite, à 65 ans, il y a aussi des femmes dont le travail est invisible. Vous l'avez dit, d'ailleurs, lorsque vous avez répondu à la question de ma collègue Mme Nathan. Vous avez parlé du travail de la famille, des proches aidants, de cette génération « sandwich ». C'est du travail invisible.

Au Québec, des groupes de femmes militent pour qu'il y ait une journée de reconnaissance du travail invisible. Le premier mardi d'avril serait une journée où nous pourrions collectivement réfléchir aux mesures que nous pouvons nous donner pour mieux reconnaître

ce travail invisible. D'ailleurs, les femmes représentent la majorité des proches aidants, et plusieurs réduisent leurs heures de travail ou quittent leur emploi.

Appuyez-vous la demande que nous avons, au Bloc québécois, de prolonger jusqu'à 50 semaines les prestations d'assurance-emploi pour les proches aidants?

En quoi est-ce que ça pourrait, justement, aider à améliorer la situation financière des femmes?

[Traduction]

James Janeiro: Nous l'avons également demandé dans notre stratégie nationale sur les aidants naturels, madame Larouche, et nous le voyons dans les données que nous transmettent les aidants naturels. Nous appuyons totalement cette idée.

[Français]

Andréanne Larouche: Une autre chose est importante. Ce sont les crédits d'impôt.

Quel est l'impact, en ce moment, des crédits d'impôt non remboursables?

Au bout du compte, ça n'aide pas les gens qui en ont vraiment besoin.

[Traduction]

James Janeiro: Les crédits non remboursables ont très peu d'impact sur les déclarations de revenus des gens, c'est pourquoi nous en parlons autant et nous nous réjouissons de l'appui du Comité à cet égard.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Janeiro.

Madame Goodridge, vous avez la parole pour cinq minutes.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Merci, madame la présidente, et félicitations pour ce nouveau rôle.

Je vais commencer par Mme Dumas ou Mme Dubé.

Mesdames, je vous remercie infiniment pour le travail que vous faites. En tant que Franco-Albertaine, je sais que les gens vous sont reconnaissants des services que vous offrez dans le domaine en Alberta. Notamment, je connais des aînés qui utilisent souvent vos services.

Pouvez-vous nous parler de l'incidence des fraudes chez les aînés francophones?

En quoi ces fraudes sont-elles différentes, peut-être, de celles que nous voyons chez les anglophones?

Joanne Dumas (présidente, Fédération des aînés et aînés francophones du Canada): Je pense que les répercussions sont certainement très semblables, que ce soit chez les anglophones ou chez les francophones. Cependant, au Canada français, étant donné l'aspect minoritaire de la réalité, les programmes et les possibilités qui pourraient nous aider à mieux équiper nos aînés francophones sont souvent minimes, comparativement à ce que nous pouvons trouver dans le reste du Canada.

Notre défi, à la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada, est de nous assurer que nous pouvons offrir à tous les mêmes outils et les mêmes possibilités. Mme Dubé nous a bien fait voir, dans sa présentation, que ce sont les femmes qui sont toujours un peu plus la cible de ces problèmes. Alors, nous essayons de trouver autant que possible des moyens qui nous permettront d'adoucir la réalité des femmes aux prises avec ces problèmes.

Notre collègue parlait des différences sur le plan des impôts, quand on est une femme seule par opposition à une femme en couple. Pensez-y. C'est assez inquiétant et bien triste de voir qu'en 2026, il faut avoir une approche beaucoup plus équitable pour tout le monde.

Enfin, c'est mon opinion.

Laila Goodridge: Merci beaucoup.

[Traduction]

Je vais changer un peu de sujet.

Monsieur Janeiro, je vous remercie encore une fois de votre présence et du travail que vous faites pour les proches aidants. C'est extrêmement important.

Nous savons que souvent, ce sont les femmes qui prodiguent des soins. Cela a d'énormes répercussions lorsqu'une aidante subit de la fraude ou de l'abus sous une forme ou une autre. Il devient d'autant plus difficile pour elle de fournir ces soins absolument nécessaires.

Quelles sont les répercussions de l'augmentation des coûts et de l'inflation toujours croissante sur les aidants naturels que vous accompagnez?

• (1155)

James Janeiro: Madame Goodridge, je vous remercie de défendre tout ce qui touche la prestation de soins de façon plus générale.

C'est une excellente question. Je vais brosser pour le Comité un tableau de la rémunération qu'une aidante reçoit, que ce soit à la retraite ou par ses revenus d'emploi. Cet argent finit inévitablement par servir à deux ménages: le sien — l'aidante elle-même, ses enfants, son mari et ainsi de suite — et aussi, s'il s'agit d'une aidante familiale, celui de quelqu'un d'autre. Environ le tiers des aidants fournissent également un soutien financier à quelqu'un d'autre.

En fait, lorsque la paie arrive, elle soutient au moins deux groupes de personnes si une personne est une aidante naturelle. Les coûts qui viennent avec le fait d'être une aidante, en plus de ce que nous pouvons tous très bien comprendre — la nourriture, le loyer, l'électricité, Internet et ce genre de choses —, dépendent du type de soins qu'elle prodigue. Il peut y avoir des coûts supplémentaires importants pour cela. Pensez aux fournitures médicales, aux protections pour l'incontinence, aux aides nutritionnelles et à l'équipement.

Laila Goodridge: Je vous remercie de soulever ce point, car j'aide aux soins prodigués à ma grand-mère, et c'est justement le type de discussions que nous avons. On ne pense pas vraiment aux coûts supplémentaires — je n'y pensais pas, pour ma part. Les premières fois, je me rendais au magasin et j'achetais pour 20 ou 30 \$ de produits. Tout à coup, c'est chaque semaine ou toutes les deux semaines, ce qui représente beaucoup d'argent.

À mesure que les prix des aliments et de l'essence augmentent, le revenu disponible diminue. Les personnes âgées en ressentent-elles les conséquences?

[Français]

La présidente: Merci, madame Goodridge.

Monsieur Chen, vous avez la parole.

Shaun Chen (Scarborough-Nord, Lib.): Merci, madame la présidente, et félicitations pour votre nouveau rôle.

[Traduction]

J'aimerais tout d'abord dire qu'il est très instructif d'entendre les nombreuses recommandations de tous les témoins d'aujourd'hui. J'ai confiance qu'elles guideront les travaux du Comité dans les jours à venir.

J'ai une question pour M. Janeiro, qui a parlé de certaines des suggestions — par exemple, veiller à ce que les femmes âgées qui n'ont gagné aucun revenu certaines années en raison d'un travail non rémunéré, notamment prendre soin de proches, reçoivent les prestations auxquelles elles ont droit à la retraite.

Dans ma circonscription de Scarborough-Nord, nous avons une population extrêmement diversifiée, et 70 % des habitants sont nés à l'étranger. Les personnes âgées qui immigreront au Canada ont tendance à s'attendre à des services de garde d'enfants gratuits.

Si nous sommes un pays accueillant qui attache de l'importance à l'immigration, nous soutenons également la réunification des familles, ce qui comprend les parents et les grands-parents. Quand des personnes âgées arrivent dans ce pays et sont confrontées aux difficultés liées aux barrières de la langue, à l'établissement et à l'intégration, elles peuvent faire face à des difficultés et subir un stress indu en raison des attentes liées à la garde d'enfants gratuite.

Comment peut-on expliquer cela? Avez-vous des suggestions à proposer pour venir en aide aux populations qui sont encore plus marginalisées et qui se retrouvent dans une situation de grande vulnérabilité à un âge avancé en raison de ces circonstances?

James Janeiro: Tout d'abord, monsieur Chen, je vous remercie de votre question à ce sujet.

J'ai été pratiquement élevé par mes grands-parents, qui venaient du Portugal, alors je ne suis pas tout à fait impartial sur ce sujet. J'ajouterai une chose à votre question, à savoir qu'il s'agit à la fois de garde d'enfants et de soins aux aînés. On s'attend à ce que, si vous venez de l'étranger dans le cadre d'une réunification familiale, vous soyez là pour offrir toutes sortes de soins — c'est-à-dire la garde d'enfants et les soins aux aînés. Il est extrêmement important de dire dès le début si cela fait partie des raisons de la réunification familiale.

Par ailleurs, les mêmes services et soutiens qui peuvent aider les aidants qui sont au Canada pourraient également être offerts aux aidants qui se trouvent dans cette situation. Les services et soutiens incluraient l'accès à des services de répit, à des services sociaux, à un traitement fiscal plus équitable et à des crédits fiscaux. Il est très important d'étendre ce filet de sécurité à tous ceux qui sont dans cette situation.

Je vais vous parler également du concept de la formation des aidants. Je l'ai appris à la dure. Pour revenir à ma grand-mère, je dirai que déplacer mon grand-père, aujourd'hui décédé, lorsqu'il était en détresse, n'était pas un exercice de force, dont je ne manque pas. Il fallait des compétences techniques, de la formation et des connaissances pour savoir comment s'y prendre en toute sécurité. Je l'ai fait pour mon grand-père, et des années plus tard, j'en ressens encore régulièrement les effets.

Il faut offrir de la formation structurée aux aidants qui sont dans cette situation pour qu'ils connaissent les bases nécessaires afin d'interagir avec les systèmes et de savoir comment prodiguer les soins médicaux directs comme les déplacements, les transferts, l'administration médicale et le changement des fournitures pour l'incontinence. Toutes ces mesures feraient une grande différence dans les secteurs dont vous parlez, monsieur Chen.

• (1200)

Shaun Chen: Merci beaucoup.

Madame Brown, vous avez parlé de certains des changements qui aideraient à réduire les inégalités financières dans le système fiscal pour les aînés. Comme je viens d'aider mes parents à remplir leurs déclarations de revenus — les formulaires T1 sont soumis, alors tout va bien; je les ai envoyés juste à temps —, je sais que de nombreux aînés reçoivent leurs prestations, mais d'autres non. Certains ne produisent pas de déclaration de revenus, ce qui, de fait, les rend inadmissibles à en recevoir certaines.

Avez-vous vu ce genre de situation? Si c'est le cas, avez-vous des solutions à proposer, et que peut faire le gouvernement pour s'assurer que les personnes vulnérables, nos aînés, en particulier les femmes...

[Français]

La présidente: Monsieur Chen, votre temps de parole est écoulé.

Je vous remercie tous de vous être rendus disponibles aujourd'hui. Cela conclut la première partie de la séance avec le premier groupe de témoins. Merci à vous tous.

Je suspends la séance pour quelques minutes afin de permettre au deuxième groupe de s'installer.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

La présidente: Mesdames et messieurs, nous reprenons la réunion.

J'aimerais faire quelques rappels avant de commencer.

Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais et le français.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Si vous participez à la réunion par Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ».

Je rappelle aux députés et aux témoins que toutes les interventions doivent être adressées à la présidence.

Concernant le micro, si vous êtes dans la salle, ne vous souciez pas d'appuyer sur le bouton. Quelqu'un le fera pour vous.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins.

De l'organisme Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario, nous accueillons Mme Marta Hajek, directrice générale.

De la Fédération nationale des retraités, nous accueillons Mme Patricia McAuliffe, présidente.

Pour finir, de l'Institut société nouvelle, nous accueillons Mme Doris Rajan, directrice générale.

[Traduction]

Nous allons commencer par les déclarations préliminaires.

Madame Hajek, vous avez la parole pour cinq minutes.

Marta C. Hajek (directrice générale, Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario): Bonjour, madame la présidente, membres du Comité et chers collègues témoins. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui pour parler d'une question qui est trop souvent cachée à la vue de tous, à savoir la maltraitance et la vulnérabilité financière des femmes âgées. Le Comité a déjà entendu le témoignage de plusieurs de mes estimés collègues et partenaires de longue date du système qui travaillent dans le domaine de la prévention de la maltraitance des aînés. Je ne répéterai donc pas les nombreux messages importants qu'ils vous ont déjà transmis.

En tant que directrice générale, je parle au nom de Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario, un organisme de bienfaisance financé par la province qui lutte depuis plus de 30 ans contre la maltraitance des aînés, ses causes profondes et ses complexités croissantes. Nos priorités sont la prévention, la coordination de l'intervention communautaire, la sensibilisation du public par l'éducation, et la formation des professionnels offrant des services intersectoriels pour les aider à reconnaître les situations de maltraitance et à y répondre efficacement.

Chaque jour, des personnes âgées, en particulier des femmes, nous parlent des réalités qu'elles vivent, et ce que nous entendons est profondément préoccupant. J'aimerais donc vous parler aujourd'hui des conséquences de ces réalités.

Les femmes âgées au Canada vivent plus longtemps, et cela devrait être une belle réussite, mais dans les faits, cette longévité s'accompagne d'une exposition accrue aux préjudices, en particulier à l'exploitation financière, au contrôle coercitif et à la négligence. En fait, l'exploitation financière est l'une des formes de maltraitance les plus courantes, et elle touche de façon disproportionnée les femmes âgées. C'est en partie parce que la vulnérabilité financière à un âge avancé n'arrive pas par hasard. Elle se construit sur toute une vie.

Beaucoup ont vécu des décennies d'inégalités salariales, d'interruptions de carrière en raison de leurs responsabilités familiales, d'un accès limité aux régimes de retraite et d'un contrôle restreint des actifs. Il ne s'agit pas d'échecs personnels, mais de réalités structurelles, et elles suivent les femmes jusqu'à un âge avancé, en créant des conditions où la dépendance peut s'installer. Là où il y a une dépendance, il y a un risque.

L'exploitation financière, comme la plupart des formes d'exploitation, se produit souvent dans des relations censées être de confiance, comme un enfant adulte qui prend discrètement le contrôle d'un compte bancaire, un aidant qui exerce des pressions sur une personne âgée pour qu'elle signe des documents qu'elle ne comprend pas entièrement ou l'utilisation abusive d'une procuration.

La perte de sécurité financière peut se traduire par la perte d'un logement ou l'incapacité pour la personne de se payer les soins de santé ou les médicaments dont elle a besoin. Cela peut signifier être forcé de rester dans des environnements dangereux ou violents, parce que les autres options sont l'itinérance et la perte de soins. Perdre son autonomie, qui définit la dignité à un âge avancé, est démoralisant.

Malgré sa prévalence, cette violence demeure sous-déclarée, car la plupart des femmes se heurtent à des obstacles importants pour le faire, comme la peur des représailles, de l'institutionnalisation et de l'éclatement des liens familiaux. Elles ont honte, ou encore on leur fait croire que ce qui se passe fait simplement partie du vieillissement. Ce n'est pas le cas.

Si on ajoute à cela les barrières linguistiques, le déclin cognitif peut rendre la recherche d'aide encore plus difficile. Au Canada actuellement, plus de 770 000 personnes âgées de 65 ans et plus vivent avec la démence, dont près de 62 % sont des femmes. Vivre avec la démence ne devrait pas signifier perdre le droit à la protection accordée aux autres personnes. Le reconnaître devrait accroître notre responsabilité collective à agir.

Il convient de souligner aussi les risques émergents liés à la numérisation des systèmes financiers, qui font en sorte que les femmes âgées doivent naviguer dans des environnements en ligne qui n'ont pas été conçus pour elles. Si les outils numériques peuvent favoriser l'autonomie, ils ouvrent aussi la voie à de nouvelles formes de fraude et d'exploitation. On rapporte qu'en 2024, les Canadiens ont perdu plus de 643 millions de dollars à cause de la fraude, et que les personnes âgées sont ciblées de manière disproportionnée.

Que faut-il changer, alors? Nous devons nommer l'exploitation financière des femmes âgées pour ce qu'elle est: une forme de violence fondée sur le sexe et de contrôle coercitif. Nous devons renforcer les premiers points de contact systémiques afin que tous ceux qui interagissent avec les personnes âgées puissent reconnaître les signes avant-coureurs et intervenir de façon sécuritaire pour soutenir les femmes âgées dans le besoin. Nous devons réduire les obstacles au signalement afin qu'elles n'aient pas à naviguer dans des mécanismes complexes, ou pire encore, à répéter les traumatismes qu'elles subissent encore et encore simplement pour obtenir de l'aide.

Enfin, nous devons continuer d'investir dans la prévention en faisant progresser la littératie financière, en sensibilisant le public au moyen d'une éducation ciblée et en nous attaquant à l'âgisme, à l'inégalité entre les sexes et à l'insécurité économique. Au fond, il ne s'agit pas seulement d'un préjudice financier. Il s'agit de la valeur que nous accordons aux femmes âgées.

• (1210)

Les femmes âgées ne sont pas passives. Elles sont des aidantes, des leaders communautaires et des bâtisseuses de collectivités. Elles ont forgé notre société et méritent de vieillir dans la dignité.

Le Canada a toujours fait preuve de leadership sur la scène mondiale en matière de droits de la personne...

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Hajek.

Je passe maintenant la parole à Mme McAuliffe.

[Traduction]

Vous avez la parole pendant cinq minutes.

Patricia McAuliffe (présidente, Fédération nationale des retraités): Merci, madame la présidente et membres du Comité, de m'avoir invitée et de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'exprime au nom de la Fédération nationale des retraités, un organisme national communautaire sans but lucratif de défense des droits des aînés qui représente près d'un million de membres par l'entremise de plus de 250 groupes, chapitres et associations de retraités partout au Canada. Nos organismes affiliés, établis de longue date, ont marqué l'histoire en contribuant à faire progresser la protection des régimes de retraite, ainsi que des prestations essentielles comme le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Ils se sont opposés à la stigmatisation de la pauvreté, ont contesté les obstacles systémiques et ont travaillé sans relâche pour protéger la dignité, le revenu et le bien-être des Canadiens âgés les plus vulnérables, en particulier les femmes.

Je remercie respectueusement tous les témoins précédents qui ont comparu devant le Comité, en détaillant leurs recherches et en fournissant des renseignements factuels sur l'âgisme, le sexisme, le racisme et les obstacles systémiques qui sont profondément ancrés dans notre structure sociale et qui ont une incidence marquée sur la vie des personnes âgées aujourd'hui, mais plus particulièrement sur celle des femmes âgées marginalisées.

Je suis ici aujourd'hui pour faire pression afin que le gouvernement adopte rapidement quatre mesures qui feraient une différence significative et concrète dans la vie des femmes âgées partout au Canada.

La Fédération nationale des retraités demande donc respectueusement, premièrement, de nommer immédiatement un ministre fédéral des Aînés. Deuxièmement, de créer et de financer des postes de défenseurs indépendants des aînés dans chaque province. Troisièmement, de mettre en œuvre et de financer des normes nationales pour les soins de longue durée. Et quatrièmement, d'accorder un soutien fédéral sans équivoque à une convention des Nations unies sur les droits des personnes âgées.

Un ministre dédié aux aînés n'est pas un luxe. C'est nécessaire pour mettre en place une approche intersectorielle et trouver des solutions. Un ministre ayant un mandat clair ainsi que des ressources et des pouvoirs adéquats peut coordonner les politiques entre les ministères, prioriser les questions relatives aux personnes âgées au sein du Cabinet et assurer la reddition de comptes aux Canadiens.

Il est aussi important de souligner que la continuité au sein du gouvernement préserve le savoir institutionnel et favorise l'adoption de politiques fondées sur des données probantes qui suivent le rythme du vieillissement de la population.

Au sujet de notre appel en faveur d'un cadre national pour les défenseurs des aînés, quelques provinces ont déjà des défenseurs des aînés, mais le Canada n'a pas de cadre uniforme indépendant à l'échelle nationale. Ces défenseurs jouent un rôle essentiel. Ils surveillent la mise en œuvre des politiques, s'occupent des plaintes, exigent des comptes des gouvernements et des industries, guident les personnes dans des systèmes complexes et fournissent des recommandations concrètes au gouvernement.

En 2024, la vérificatrice générale du Canada a recommandé un audit complet pour s'assurer que les programmes fédéraux répondent aux besoins des aînés, ce qui renforce la nécessité d'avoir des défenseurs indépendants des aînés et un ministre dédié aux aînés qui travaillent ensemble pour que les politiques restent adaptées et efficaces.

En ce qui concerne notre appel en faveur d'une norme nationale pour les soins de longue durée, la COVID-19 a révélé ce que de nombreux Canadiens craignaient déjà: la négligence, les mauvais traitements et les décès évitables dans les établissements de soins. En Colombie-Britannique, des défenseurs comme Isobel Mackenzie et Dan Levitt ont relevé de graves lacunes qui touchent en particulier les femmes à faible revenu qui sont prises en charge. La plupart des aînés veulent demeurer autonomes, mais des soins à domicile inadéquats et l'insécurité financière forcent les femmes vulnérables à quitter leur domicile pour aboutir parfois à l'hôpital, dans un refuge ou dans la rue. Sans options sûres et abordables, beaucoup n'ont pas d'autre choix.

Au sujet de notre appel en faveur d'une convention des Nations unies sur les droits des personnes âgées, l'âgisme demeure profondément ancré dans nos systèmes. C'est pourquoi la Fédération nationale des retraités a appuyé le Centre international sur la longévité du Canada dans sa promotion d'une convention des Nations unies sur les droits des personnes âgées.

En 2024, nous avons participé à des discussions à New York et avons pu constater un important mouvement mondial à ce sujet. La position du Canada a évolué, mais elle demeure incohérente. Un leadership est nécessaire pour intégrer un cadre fondé sur les droits dans les politiques et veiller à ce qu'aucun Canadien âgé ne soit laissé pour compte, en particulier les femmes qui vivent dans la pauvreté.

• (1215)

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame McAuliffe.

Nous avons eu de petites difficultés, l'image n'ayant pas toujours suivi le propos. Alors, quelqu'un de l'équipe technique vous téléphonera. Vous seriez gentille de prendre l'appel pour voir comment régler tout ça.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame Rajan, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Doris Rajan (directrice générale, Institut société nouvelle): Je vous remercie de nous avoir invités, l'Institut société nouvelle et moi.

Lorsqu'on examine la question de la maltraitance envers les femmes aînées en mettant l'accent sur la vulnérabilité financière, il est d'abord important d'établir ce qu'on entend par « femmes ». En effet, cette appellation générique peut masquer et ne pas tenir

compte d'expériences et de niveaux de vulnérabilité très différents, et plus précisément du fait que cette vulnérabilité résulte de la conception historique des institutions et des pratiques qui ont ouvert la voie à des inégalités entre les hommes et les femmes.

Comme nous le savons, les femmes âgées au Canada sont plus susceptibles de passer des années à fournir des soins non rémunérés à leur conjoint vieillissant, ce qui a une incidence sur leur revenu et leur santé, de vivre plus longtemps avec des maladies chroniques et de naviguer seules dans les systèmes de soins. Les femmes âgées vivent une insécurité financière accrue parce qu'elles sont plus susceptibles d'avoir des revenus inférieurs tout au long de leur vie en raison de leurs responsabilités familiales et de leur salaire inférieur, ce qui se traduit par des pensions et des économies plus faibles ou inexistantes. Bon nombre d'entre elles subissent une perte de revenu après un veuvage ou un divorce et sont plus susceptibles de vivre seules, comme nous l'avons entendu, ce qui augmente leur risque de pauvreté et d'insécurité en matière de logement. Les femmes âgées font face à de nombreux autres obstacles dans leur vie quotidienne liés au transport, à la mobilité et à l'accès aux activités communautaires, ce qui entraîne un isolement social et une solitude prononcés.

De plus, lorsque les femmes âgées dans cette vaste catégorie se heurtent à d'autres systèmes d'exclusion historiques, comme ceux fondés sur la race qui ont justifié la colonisation des peuples autochtones, l'esclavage de divers peuples africains, l'exploitation précoce d'une main-d'œuvre migrante racisée et le placement massif en institution des personnes sourdes et handicapées, la vulnérabilité s'en trouve exacerbée. Ces multiples couches de marginalisation se traduisent par des conditions socioéconomiques nettement plus défavorables pour certains groupes de femmes.

Par exemple, les femmes âgées racisées et immigrantes connaissent des taux de faible revenu parmi les plus élevés, soit environ 19 % et 18 %, respectivement. Les personnes âgées handicapées font face à des taux de pauvreté allant jusqu'à 20 % — quatre fois plus élevés que les personnes non handicapées —, les femmes handicapées âgées ayant en outre des revenus encore plus faibles tout au long de leur vie et un accès réduit aux pensions, ce qui les rend beaucoup plus dépendantes des aides financières au faible revenu qui sont fixes. Les taux de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de maladies chroniques et d'isolement social sont beaucoup plus élevés chez les aînés autochtones que chez les aînés non autochtones. La situation est encore plus grave pour les femmes autochtones, qui assument également une part disproportionnée des responsabilités familiales tout au long de leur vie. Les personnes âgées autochtones en milieu urbain font face à un isolement social accru, environ 8 % d'entre eux ayant déclaré n'avoir personne sur qui compter.

Nous constatons également un lien entre la hausse des taux de violence fondée sur le sexe chez les femmes âgées marginalisées et la vulnérabilité financière. Par exemple, les conséquences permanentes de la violence faite aux femmes autochtones accroissent pour elles les risques de santé précaire, de pauvreté persistante et de piètres conditions de logement à un âge avancé. De plus, en général, les problèmes auxquels font face les femmes âgées handicapées et les femmes autochtones ne devraient pas être considérés comme distincts, compte tenu de la prévalence plus élevée des handicaps au sein des populations autochtones.

Ceux d'entre nous qui contribuent aux efforts de changement social peuvent se sentir dépassés par les multiples obstacles auxquels font face les groupes marginalisés. Cependant, même s'il est évident que ces différents groupes de femmes âgées connaissent des formes de maltraitance et de vulnérabilité financière différentes, nous constatons des points communs évidents dans leurs expériences, comme une insécurité financière accrue, des obstacles à l'accès au soutien, l'isolement social et des taux élevés de violence. Des investissements devraient être faits à l'échelle locale, où des femmes âgées issues de la diversité peuvent concevoir des mesures adaptées à la communauté et au lieu.

Sur le plan des politiques, notre institut a mis au point une application Web — son nom est long, mais l'acronyme est PRIAA — qui s'appuie sur des expériences vécues et permet aux analystes des politiques d'analyser systématiquement la multitude de lois et de politiques qui touchent les femmes âgées au Canada. L'analyse va au-delà des énoncés généraux voulant, par exemple, qu'il soit nécessaire de procéder à une réforme des politiques pour améliorer l'adéquation des mesures de soutien du revenu. Elle va plutôt faire ressortir les dispositions précises dans les lois et les politiques qui ne soutiennent pas adéquatement les femmes âgées issues de la diversité et générer des recommandations ciblées pour remédier à la situation.

• (1220)

Comprendre...

[Français]

La présidente: Merci, madame Rajan.

Ce sera tout pour votre première présentation. Vous aurez l'occasion d'échanger avec les députés.

Nous entreprenons donc notre premier tour de questions.

Madame Cody, vous avez la parole.

[Traduction]

Connie Cody: Merci.

Je vais commencer par poser une question à Mme Hajek.

Des experts en matière de maltraitance des aînés ont dit au Comité que ce phénomène est en hausse et qu'on met l'accent sur l'adoption de mesures législatives pour protéger les victimes. L'un des projets de loi à l'étude est le projet de loi C-16, Loi visant à protéger les victimes. Des groupes d'aînés nous ont dit qu'ils ne voyaient pas de mesures de protection des aînés dans ce projet de loi et qu'on n'y parle pas de la maltraitance des aînés. Ils disent également que la définition du contrôle coercitif est trop étroite.

À votre avis, faudrait-il inclure les aînés et d'autres adultes vulnérables qui peuvent subir de la coercition qui est liée à la dépendance, au logement ou au contrôle financier, et pas seulement à la violence physique?

Marta C. Hajek: J'ai eu le privilège de témoigner devant le comité de la justice au sujet du projet de loi C-16. Absolument, il serait utile d'avoir une interprétation plus large des personnes visées par le projet de loi.

On parle d'attendre deux ans et d'envisager d'inclure éventuellement d'autres aidants ou personnes susceptibles de jouer un rôle dans la vie d'une personne âgée. Une personne qui subit de la violence veut simplement que cela cesse, et je ne suis pas certaine qu'elle ait envie, dans certaines situations, d'attendre encore deux

ans jusqu'à ce que la personne responsable de la maltraitance soit visée par la définition.

• (1225)

Connie Cody: Au Comité, nous entendons parler de la maltraitance des aînés, mais nous avons également entendu dire que la traite des personnes âgées est en hausse. Qu'avez-vous entendu à ce sujet dans le cadre de vos fonctions, et savez-vous ce qui explique ce phénomène?

Marta C. Hajek: Selon mon expérience et ce qu'on voit au quotidien, je dirai que, absolument, la traite des personnes ne se limite pas aux jeunes femmes. Les femmes âgées y sont également exposées, que ce soit pour du travail non rémunéré ou même des actes sexuels.

Auparavant, on pouvait avoir environ 250 cas au cours d'une année. En ce qui concerne précisément la maltraitance des aînés, on parle maintenant d'environ 1 900 cas sur une période de trois mois. Il y a certainement une escalade. Les auteurs de ces crimes sont de plus en plus habiles dans leur façon de procéder.

Nous devons faire tout notre possible pour aider à protéger les populations âgées contre la traite de personnes, en particulier, et la maltraitance.

Connie Cody: À votre avis, est-ce lié à l'abordabilité et aux difficultés financières auxquelles les personnes âgées font face?

Marta C. Hajek: En partie, oui, car une personne qui est dans une situation financière désespérée et qui ne peut pas se nourrir ou obtenir des soins médicaux adéquats envisagerait certainement de se tourner vers ce type d'activité.

Connie Cody: Nous entendons beaucoup parler de l'épuisement des aidants, et il est facile de comprendre pourquoi. Le coût de la vie est beaucoup plus élevé qu'auparavant, mais leurs salaires et les mesures de soutien n'ont pas suivi. Bon nombre d'entre eux ont du mal à payer cela de leur poche.

Y a-t-il une corrélation entre les taux d'épuisement chez les aidants et les fournisseurs de soins et les taux de maltraitance des aînés?

Marta C. Hajek: Il faudrait que je vous revienne avec des statistiques à ce sujet, mais il y a certainement des liens, oui.

Connie Cody: J'aimerais poursuivre en posant des questions à Mme McAuliffe.

En vertu des règles actuelles du Régime de pensions du Canada, le RPC, un survivant ne peut pas recevoir plus que la prestation individuelle maximale. Cela signifie qu'un couple qui reçoit près de 2 800 \$ par mois du RPC peut subir une réduction importante après le décès de l'un d'eux.

Étant donné que les cotisations à vie des femmes au RPC sont beaucoup plus faibles en raison des années consacrées aux responsabilités familiales ou du temps passé en dehors du marché du travail, croyez-vous que la structure reflète la réalité d'aujourd'hui?

Patricia McAuliffe: Le Régime de pensions du Canada, ou RPC, est indéniablement lié au parcours professionnel des femmes. En raison de la situation familiale, cela commence dès le plus jeune âge — nous le savons —, mais aujourd'hui, comme nous le disent les personnes qui touchent une pension du gouvernement, la réalité est que ce régime ne suit pas le rythme de l'inflation. Il ne suit pas le rythme de l'augmentation des coûts du logement, en particulier, ni celui de l'augmentation des frais médicaux qui vient avec l'âge.

Nos membres, ainsi que les aînés de tout le Canada, nous répètent sans cesse que le RPC doit être augmenté, tout comme les autres régimes de prestations gouvernementaux. Il ne suit tout simplement pas l'augmentation du coût de la vie, si c'était là votre question.

Connie Cody: Vous parliez de la Sécurité de la vieillesse entre 65 et 75 ans et du fait que les augmentations de la Sécurité de la vieillesse ciblent les personnes de plus de 75 ans. J'ai déjà posé cette question à un autre témoin, et j'aimerais avoir votre avis. Les personnes âgées de 65 à 74 ans sont-elles confrontées à des pressions financières substantiellement différentes, ou ont-elles elles-mêmes créé cet écart de soutien? Entendez-vous des personnes de moins de 75 ans vous dire qu'elles ont le sentiment d'avoir été laissées pour compte malgré le fait qu'elles sont confrontées à la même inflation et aux mêmes coûts du logement que les autres?

Patricia McAuliffe: Absolument. Nous demandons depuis longtemps l'harmonisation de la...

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame McAuliffe.

Je dois vous interrompre.

Madame Khalid, vous avez la parole.

[Traduction]

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente. Encore une fois, félicitations pour votre nouvelle fonction. Nous sommes ravis que vous présidiez ce très important comité.

Je voudrais revenir sur le témoignage de Mme Rajan, car les gens de ma circonscription me parlent souvent du rôle des nouveaux immigrants — nouveaux, c'est-à-dire installés au Canada depuis 20 ou 30 ans — et de la manière dont cela recoupe notre soutien aux personnes âgées. Le problème, c'est que chez les travailleurs immigrés, quelle que soit leur origine, la conjointe a tendance à rester à la maison pour s'occuper de la famille tandis que l'homme va travailler. Il est le seul à cotiser à un régime de retraite, s'ils en ont un. Puis, quand vient le moment de la retraite... Statistiquement, nous savons que les hommes ont généralement tendance à mourir plus tôt — parce que les femmes ont apparemment beaucoup plus de lessive à faire. Cela les laisse avec un revenu insuffisant pour subvenir à leurs besoins et une incapacité à prendre soin d'elles-mêmes, que ce soit en matière de santé, de logement, etc.

Si vous me le permettez, je commencerai par vous, madame McAuliffe. J'espère que vous avez eu l'occasion d'entendre l'intervention de Mme Rajan plus tôt dans la journée. Selon vous, quelles recommandations notre comité pourrait-il formuler pour protéger les immigrantes et les immigrants qui arrivent, qui font des efforts, qui travaillent dans notre pays et qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins suffisamment longtemps pour mener une vie digne et convenable au moment de la retraite?

● (1230)

Patricia McAuliffe: Merci pour cette importante question.

La sensibilité culturelle envers les Canadiens vieillissants est un sujet important. Je crois que cela mérite plus d'attention de notre part. Les représentants présents à cette table sont les personnes qui sont au fait des politiques qui doivent faire l'objet de discussions. Au sein de notre organisation, aussi diversifiée soit-elle, nous reconnaissons qu'il faut revoir en profondeur les régimes de prestations gouvernementaux. Nous savons que c'est ce que la vérifica-

trice générale a recommandé en 2024, et nous appuyons cette recommandation sans réserve.

Malheureusement, en raison de difficultés techniques, je n'ai pas pu entendre entièrement les intervenants précédents. Je m'en excuse.

Je vous remercie pour cette question.

Iqra Khalid: Merci beaucoup.

Je vais maintenant m'adresser à Mme Rajan.

Je vous suis vraiment reconnaissante d'avoir parlé de ces problèmes. J'en soulignerai un autre. Il y a dans ma circonscription un établissement pour personnes âgées, un centre de soins de longue durée, qui est spécialement adapté à la communauté ukrainienne. Les infirmières y parlent ukrainien. Elles servent de la nourriture ukrainienne. J'ai demandé à l'une des infirmières pourquoi elles pensaient que c'était nécessaire. Elle m'a répondu qu'en vieillissant, on a tendance à renouer avec ses jeunes années.

Dans quelle mesure pensez-vous qu'il est important que le gouvernement investisse dans des maisons de retraite et des centres de soins de longue durée adaptés à la culture des résidents — non seulement en y consacrant des fonds, bien sûr, mais aussi en établissant éventuellement des partenariats public-privé dans cette optique?

Doris Rajan: C'est très intéressant, car je crois qu'il s'agit d'une stratégie. Comme vous l'avez mentionné et comme je l'ai brièvement évoqué, dans le contexte général des familles immigrées, qu'il s'agisse de nouveaux arrivants ou de personnes installées ici depuis 30 ans, la structure familiale est différente. Il existe des attentes selon lesquelles, comme l'a dit le député Chen, ce sont les personnes âgées — très âgées — qui s'occupent de leurs petits-enfants.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a un engagement envers la famille, et que cela accroît leur vulnérabilité face à la maltraitance, et en particulier à la maltraitance financière, car dans bon nombre de ces ménages, les aînées n'ont pas accès à leurs prestations de Sécurité de la vieillesse, etc. Elles n'ont même pas accès à leur propre argent.

Il y aurait des obstacles, en particulier au sein de nombreuses sociétés collectivistes, à entrer en maison de retraite. Je pense aux communautés sud-asiatiques et chinoises, où l'on s'attend à ce que les aînées restent à la maison et jouent un rôle essentiel dans la gestion du foyer, et ce, jusqu'à un âge avancé. C'est le premier point.

C'est une piste que plusieurs communautés ont explorée. Je crois qu'il existe un projet similaire à Toronto pour la communauté chinoise. Je sais, par exemple, que la communauté tamoule, comme vous l'avez sans doute entendu, tente également de mettre en place un projet de ce type. C'est un investissement important, mais il faut aussi investir dans les familles immigrées dans leur ensemble, car ce sont l'extrême pauvreté et la surpopulation qui créent des situations de grande vulnérabilité, en particulier pour les personnes âgées.

● (1235)

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Rajan.

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche: Merci, madame la présidente.

Tout d'abord, merci beaucoup à mesdames Rajan, McAuliffe et Hajek d'être avec nous aujourd'hui pour cette étude si importante.

Les nouvelles au sujet de cette situation financière des aînées s'accumulent. Elles sont inquiétantes.

Je vais d'abord m'adresser à vous, madame McAuliffe, parce que vous n'avez pas eu l'occasion de véritablement répondre à la question de ma collègue Mme Cody. Il s'agissait du projet de loi que propose le Bloc québécois visant à augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les gens de 65 à 74 ans. L'objectif est d'établir le même montant de pension pour tous les retraités, dès 65 ans.

Dans notre étude, nous observons et nous démontrons les difficultés particulières que les femmes rencontrent pour ce qui est de cumuler les mêmes montants d'argent pour leur retraite que les hommes.

En quoi cette inégalité créée entre les aînés de 75 ans et plus et ceux de 65 à 74 ans touche-t-elle particulièrement les femmes?

Pourquoi est-ce important de, minimalement, faire un premier pas et donner le même montant de pension à tout le monde, dès 65 ans, particulièrement aux femmes?

[Traduction]

Patricia McAuliffe: Pour revenir sur une question posée précédemment, avec tout le respect que je vous dois, nous réclavons, aux côtés de nombreux regroupements de personnes âgées de partout au Canada, l'harmonisation des crédits de pension ou l'harmonisation des prestations de la Sécurité de la vieillesse. Le nœud du problème, c'est que la pauvreté commence beaucoup plus tôt dans la vie des femmes et les touche considérablement après l'âge de la retraite, en particulier lorsqu'elles perdent leur conjoint.

Il est important de noter qu'il ne semble y avoir aucune raison ni justification concrète à cela. Nous avons posé cette question à maintes reprises: pourquoi cette augmentation de 10 % a-t-elle été placée à 74 ans? Cela n'a aucun sens. Les personnes qui ont pris leur retraite à 65 ans et plus ont des problèmes de santé liés au stress — cela s'est accentué après la COVID. Il existe des pathologies qui touchent spécifiquement les femmes. Nous pouvons nous pencher sur le secteur médical et les mesures de soutien qui doivent être mises en place. Qu'il s'agisse de recherche, de soutien documenté ou de coûts, les ressources et l'accès aux services médicaux revêtent une importance croissante pour les femmes.

Nous réclavons une augmentation de 10 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Il nous faut un plan cohérent — et non un système à deux vitesses —, et c'est le dénominateur commun de tous les groupes de personnes âgées du Canada avec lesquels nous sommes unis.

[Français]

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame McAuliffe.

Un autre des points sur lesquels le Bloc québécois insiste beaucoup, après l'établissement d'un même montant de pension pour tout le monde, c'est la question de l'indexation de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Nous sommes conscients que ce sont des revenus fixes qui n'augmentent pas, actuellement, au même rythme que les salaires. Ils ne peuvent pas pallier les problèmes liés à l'inflation, notamment en matière de logement et d'alimentation.

L'indice des prix à la consommation est-il toujours l'indice de choix pour indexer la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti?

Devrions-nous considérer un autre outil de calcul?

[Traduction]

Patricia McAuliffe: Oui, je pense que nous en sommes arrivés à cette conclusion au cours des discussions des trois dernières réunions. Le message a toujours été le même: l'indice des prix à la consommation ne tient pas compte du coût de la vie des personnes âgées, du coût des soins et des coûts d'accès aux services dont elles ont besoin. De plus en plus, nous constatons l'instauration de frais d'utilisation pour les services médicaux, les lunettes, les chirurgies oculaires et les chirurgies de la hanche. Ces frais d'utilisation entravent l'accès des personnes âgées aux soins dont elles ont besoin. Les frais de transport augmentent. L'indice des prix à la consommation ne tient pas compte des besoins des personnes âgées.

Une fois encore, l'appel lancé par la vérificatrice générale en faveur d'un réexamen des prestations est un élément essentiel de notre discussion d'aujourd'hui. Nous espérons que vous donnerez suite à la recommandation visant à mener à bien un examen complet des prestations gouvernementales destinées aux personnes âgées, comme cela a été préconisé.

• (1240)

[Français]

Andréanne Larouche: Merci beaucoup.

Pour commencer, permettez-moi de vous parler d'un problème qui m'a été communiqué et qui s'est produit dans ma circonscription. Quelqu'un m'a contacté pour me dire que la Banque Nationale avait fermé son guichet automatique dans la municipalité rurale de Valcourt. On sait que le secteur des banques est de compétence fédérale et que de plus en plus d'aînés peuvent avoir de la difficulté sur le plan bancaire.

Ce n'est pas tout le monde qui a la même littératie financière. Par exemple, dans les cas de fraude, avoir directement accès à quelqu'un dans une institution financière peut être quelque chose de plus sécuritaire que de simplement avoir accès à un service en ligne.

Madame Hajek, ne serait-il pas important de renforcer les obligations quant au code de conduite?

En ce moment, on parle seulement d'avoir un code de conduite volontaire.

Avez-vous eu des contacts avec les banques à ce sujet?

Selon vous, serait-il important que les institutions financières travaillent à la détection des montants louches et qui sortent de l'ordinaire?

[Traduction]

Marta C. Hajek: Oui. Pour répondre brièvement, je dirai que nous sommes en contact avec les cinq grandes banques du pays, ainsi qu'avec les caisses populaires. Nous voulons nous assurer que les banques fournissent des renseignements cohérents et que, dans les situations où il y a de la maltraitance, par exemple, ou de l'exploitation financière, des mesures rapides et appropriées sont mises en place pour que les personnes âgées puissent...

[Français]

La présidente: Merci, madame Hajek.

Madame Goodridge, vous avez maintenant la parole.

[Traduction]

Laila Goodridge: Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Madame Hajek, j'ai beaucoup aimé le fait que vous ayez parlé de la nécessité de réduire les obstacles au signalement, ainsi que de l'importance de la littératie financière. Dans l'ensemble, qu'il s'agisse d'enfants ou de personnes âgées, il y a un tel manque de littératie financière, en particulier dans un domaine où on a dit à beaucoup de femmes que ce n'était pas à elles de s'en occuper. Au moment où cela devient leur responsabilité — peut-être parce qu'un conjoint décède, ou peut-être à cause d'une forme de maltraitance et du fait qu'elles doivent s'en sortir seules —, elles ont pris un retard considérable, ce qui les rend d'autant plus vulnérables face aux abus. Avez-vous des solutions à proposer à ce sujet?

Marta C. Hajek: En matière de littératie financière, je pense que chacun a la responsabilité de s'impliquer. Lorsque vous interagissez avec une personne âgée dans le cadre de votre pratique quotidienne en tant que professionnel des services — ou même avec un voisin, en discutant avec ces personnes pour vous assurer qu'elles reçoivent les soins et le soutien dont elles ont besoin —, vous ne pouvez pas deviner ce que l'on ne vous dit pas. Il reste que l'obligation sociétale que nous avons, c'est de veiller les uns sur les autres.

Les prestataires de services comme les banques, par exemple, diffusent de plus en plus de renseignements sur la manière de se prémunir contre la fraude et les escroqueries, mais l'exploitation financière, pour l'essentiel, se produit dans le cadre d'une relation de confiance. S'il s'agit d'un membre de la famille et que cette personne âgée est isolée, comment se prémunir? La COVID en a été l'exemple parfait. Pendant le confinement, nous ne savions que très peu de choses sur ce qui se passait derrière les portes closes, mais il incomrait à chacun d'entre nous de faire partie de la société, de nous soucier de nos voisins et de nous assurer que ces derniers n'étaient pas en situation de détresse ou qu'ils disposaient au moins de l'aide dont ils avaient besoin.

Les conversations sur la divulgation ne se font pas du jour au lendemain. Il faut construire cette relation. Il faut faire savoir à la personne âgée que vous veillez sur elle et que vous essaieriez d'être là pour lui venir en aide si quelque chose de grave devait arriver.

Laila Goodridge: Merci de votre réponse.

Il y a un sujet qui revient souvent. Je siège au comité des ressources humaines, et nous avons eu de nombreuses discussions au sujet de Cúram et du passage du gouvernement fédéral à un nouveau système de prestation de la Sécurité de la vieillesse. Il a été notamment question du fait que des milliers et des milliers de personnes sont bloquées dans un arriéré. En quoi les retards dans l'accès aux services gouvernementaux exposeraient-ils davantage les personnes au risque d'être exploitées financièrement?

Marta C. Hajek: Si des personnes savent qu'il existe un moyen de contourner les règles ou de passer outre ce genre de choses, elles iront voir des personnes âgées vulnérables et leur proposeront toutes sortes de choses. Par exemple, elles diront quelque chose comme: « Je vais venir réparer votre toit et cela ne vous coûtera que tel montant, mais si vous me donnez 1 000 \$ aujourd'hui, je

vous garantis que le travail sera fait et que vous aurez un souci de moins. »

En matière d'exploitation financière, les escrocs ou les opportunistes exploitent ces vulnérabilités — le fait que quelqu'un se sente isolé, sans soutien et en situation de risque. Ces vulnérabilités créent alors des situations sociales où la personne visée a l'impression qu'on l'aide réellement, alors qu'en réalité, elle est victime d'une arnaque ou d'un crime.

• (1245)

Laila Goodridge: Madame Rajan, je vais vous poser la même question. Quelle incidence les retards dans la prestation des services et des aides gouvernementaux ont-ils sur les personnes, et comment augmentent-ils leur vulnérabilité?

Doris Rajan: Tout d'abord, comme je m'intéresse particulièrement aux femmes âgées marginalisées, ce que nous avons constaté dans bon nombre de nos recherches — notamment en ce qui concerne la maltraitance des personnes âgées handicapées, immigrées, issues de minorités ethniques ou autochtones —, c'est qu'elles ignorent souvent l'existence même des prestations gouvernementales. Nous venons de mener une vaste étude sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées auprès de communautés locales des cinq régions du Canada. Nous avons constaté que ces populations n'étaient même pas au courant des différentes prestations qui existent, c'est donc la première chose...

Laila Goodridge: Si une personne connaissant l'existence d'un programme fait une demande et qu'elle attend maintenant depuis plus de neuf mois de plus que ce qu'on lui avait dit, cela doit avoir une incidence sur beaucoup d'autres choses que sa seule santé mentale. Cela met également en péril sa capacité à survivre.

Doris Rajan: Tout à fait. Les populations sur lesquelles je me focalise tentent de survivre au quotidien. Toute somme d'argent qu'elles reçoivent chaque mois constitue un avantage. Il est par conséquent crucial qu'elles y aient accès.

[Français]

La présidente: Merci, madame Rajan.

Merci, madame la députée.

Madame Ménard, vous avez la parole.

Marie-Gabrielle Ménard: Merci, madame la présidente.

Merci, mesdames, de vous être rendues disponibles et d'être aussi généreuses et éclairantes dans vos commentaires.

Madame Rajan, nous aurons l'occasion de poursuivre ce que vous avez amorcé avec ma collègue Mme Goodridge.

Ce qui est le plus désolant, lorsqu'un gouvernement met en place certaines mesures, c'est d'apprendre que certains bénéficiaires ne sont pas au courant de l'existence de prestations. Le fameux « avoir su », c'est toujours très désolant.

Mme Dubé, qui a témoigné précédemment, nous a parlé d'une avenue intéressante, soit de concevoir des campagnes de sensibilisation.

Revenons aux populations que vous étudiez, celles que vous appelez les populations marginalisées.

Quel serait le meilleur moyen pour les atteindre?

À votre avis, quelle forme devrait prendre une campagne de sensibilisation?

Que nous conseillez-vous?

[Traduction]

Doris Rajan: C'est une excellente question.

La meilleure façon de procéder est d'agir localement. Il faut aller à la rencontre des communautés, des personnes qui ont vécu ces expériences. Il faut également aller sur le terrain, vers les travailleurs de première ligne qui œuvrent au sein de ces communautés, car ils perçoivent les nuances et les particularités des différents enjeux. Ce sont eux qui sont le mieux placés pour faire valoir ces avantages.

Une campagne ne doit pas se contenter de sensibiliser. Elle doit être menée et conçue par les communautés elles-mêmes et être très ancrée localement. Il est donc très important d'investir localement. Il s'agit de sensibiliser le public cible, mais aussi de montrer concrètement aux gens comment présenter des demandes. Comme je l'ai dit, nous avons mené un projet à l'échelle nationale où nous voulions montrer que ces groupes avaient besoin que leurs accompagnateurs de première ligne leur expliquent comment présenter une demande.

Tout le problème de la littératie financière chez les personnes âgées handicapées — par exemple avec les banques et ce genre de choses —, c'est que bien souvent, le numérique n'est pas une option. Ce sont vraiment les connaissances de terrain qu'il faut mobiliser et dans lesquelles il faut investir pour mettre en place une telle campagne.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Selon ce que je comprends, la réponse est affirmative pour ce qui est de la création d'une campagne de sensibilisation.

Dans ce cas, elle devrait être précise pour atteindre les différentes communautés. Vous parlez aussi d'accompagner les organismes communautaires.

Faudrait-il alors soutenir financièrement les organismes communautaires?

[Traduction]

Doris Rajan: Je crois que cela est vraiment nécessaire. Ce sont les organisations de terrain, les associations locales, qui sont le mieux en mesure de joindre les femmes âgées les plus vulnérables, comme les organisations autochtones de première ligne... Ce ne sont pas les grandes organisations ni les grands services d'aide à l'établissement qui sont déterminants, mais les groupes vraiment particuliers à une ethnie, car ce sont ces derniers qui sont confrontés à ces problèmes au quotidien. Ils voient également comment ces problèmes sont liés entre eux: comment la vulnérabilité financière est liée à la violence sexiste, qui est elle-même liée à la précarité du logement, etc.

C'est une compréhension et une connaissance holistiques que l'on ne peut pas acquérir par l'intermédiaire d'universitaires ou d'analystes politiques. Il faut vraiment que ce soit les personnes qui font face à ces réalités au quotidien qui élaborent les solutions qui permettront d'informer les femmes âgées au sujet des mesures de soutien et des façons d'y avoir accès.

• (1250)

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Selon ce que je comprends, il faudrait considérer une approche spécialisée.

Madame Hajek, vous avez parlé de maltraitance. Ce n'est jamais banal de dénoncer de la maltraitance. J'ai eu des conversations intéressantes avec des représentants d'organismes communautaires qui travaillent dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Ils m'ont dit que, en matière de maltraitance financière, il y a beaucoup de zones d'ombre. Certaines femmes âgées ont rapporté à des organismes avec qui elles travaillent que, quand c'était leur petit-fils qui était en cause, ce n'était pas de la maltraitance. Elles disent qu'elles sont leur grand-mère et que leur petit-fils a besoin d'elles.

Devrions-nous élaborer des programmes de sensibilisation pour faire connaître les diverses formes de maltraitance qui ne laissent aucune trace physique?

[Traduction]

Marta C. Hajek: C'est, en effet, ce que nous constatons au jour le jour. Certaines personnes ne se rendent pas compte que ce qu'elles subissent est de la maltraitance. Elles vivent avec les conséquences de cette situation, mais ne savent pas nécessairement quoi faire ensuite.

La disponibilité des ressources au sein des collectivités doit changer. Il existe une telle inégalité entre les différents endroits. Si, par exemple, vous vivez dans un centre urbain, vous aurez accès à toutes sortes de programmes et services. En revanche, si vous vivez en milieu rural, si vous êtes isolée ou si vous habitez à un kilomètre de votre plus proche voisin, cela peut devenir problématique.

La réticence à...

[Français]

La présidente: Merci, madame Hajek. Le temps de parole est écoulé.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Au Québec, avec le Secrétariat aux aînés — une initiative propre au Québec —, on a conçu beaucoup de campagnes de sensibilisation avec les travailleurs du milieu des aînés. Je tiens à mentionner qu'il y a un travailleur extraordinaire dans la région de Valcourt. C'est lui qui m'a parlé de cela.

Je vais poursuivre dans la même veine que les deux dernières questions posées par mes collègues. Revenons au cas de Cúram, parce qu'il n'est pas banal. Des aînés ont attendu parfois jusqu'à neuf mois avant de recevoir leur prestation. On parle d'aînés qui ont de plus en plus de difficulté à vivre.

Cette fin de semaine, dans le *Journal de Montréal*, on a parlé d'aînés qui n'arrivent plus à se loger. Quand il y a des délais supplémentaires de neuf mois, qu'on ne trouve pas de solution pour aider les aînés qui ont des problèmes par rapport à ce nouveau logiciel appelé Cúram, quelles répercussions cela peut-il avoir?

Des témoins sont venus dire au Comité que, dans certains cas, cela peut être dramatique.

Qu'auriez-vous à dire à ce sujet?

J'aimerais poser une autre question. Je vous demanderais donc de nous résumer votre réponse.

[Traduction]

Patricia McAuliffe: C'est en quelque sorte une question de littératie financière. Nous savons que les femmes sont moins susceptibles d'avoir des économies au cours de leur vie, ce qui représente un autre problème systémique.

Nos représentants des provinces nous disent que les personnes qui n'arrivent pas à payer leur loyer et qui doivent décider si elles vont le payer ou se nourrir sont souvent évincées. Je pense que vous avez déjà discuté d'itinérance et des femmes qui s'installent dans des refuges ou qui créent des conditions de vie dangereuses en laissant des gens vivre chez elles, ce qui peut leur faire perdre le contrôle de leur logement. Elles pensent recevoir des soins et de l'aide, mais elles finissent par perdre leur maison en raison d'un changement dans leur situation financière lié à leur statut de propriétaire. Leurs finances sont prises en charge par autrui, et les conséquences sont énormes.

Comme vous le savez, les personnes âgées font facilement confiance aux autres, alors elles se retrouvent gravement piégées lorsqu'elles accueillent des gens qui les aident financièrement. Ce genre de situation n'engendre pas de dénouement heureux.

[Français]

Andréanne Larouche: Au sujet de ma question sur les banques, vous ne m'avez pas répondu.

Reconnaissez-vous que le gouvernement fédéral devrait reconnaître les problèmes et proposer des garde-fous juridiques en collaboration avec les banques pour éviter les fraudes?

Vous avez hoché de la tête tout à l'heure.

La présidente: Je regrette, madame Larouche...

[Traduction]

Patricia McAuliffe: Oui.

[Français]

La présidente: La réponse a quand même été donnée. Nous allons la saisir.

Madame Roberts, vous avez la parole.

• (1255)

[Traduction]

Anna Roberts: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins.

Je défends les intérêts des aînés parce que je crois fermement que nous devons apporter des changements pour veiller à ce qu'ils vivent dans la dignité au Canada.

Ma première question s'adresse à Mme Patricia McAuliffe.

Nous avons entendu plus tôt Elizabeth Brown, de l'organisme Single Seniors for Tax Fairness. Elle nous a décrit des enjeux de certains de ses membres, dont deux sœurs qui vivent ensemble depuis 50 ans. Elles partagent une maison et s'occupent également du fils de l'aînée.

Si l'une d'entre elles décède, les dépenses ne changeront pas. Comme elles partagent les dépenses du ménage, elles peuvent vivre ensemble et joindre les deux bouts, essentiellement, avec leur revenu conjoint. Cependant, lorsqu'une des deux décédera, l'autre perdra ce revenu. Elle perdra toute la part du RPC à laquelle sa sœur aura cotisé pendant près de 50 ans. De plus, elle perdra les droits

sur le FERR, parce que l'argent revient à la succession et ne peut pas être versé à la personne avec qui la défunte vivait.

Comment pouvons-nous rectifier la situation? Que peut faire le gouvernement pour reconnaître le fait que les aînés célibataires devraient avoir les mêmes droits que les couples?

Patricia McAuliffe: Lors de notre congrès, l'organisme Single Seniors for Tax Fairness a présenté des exposés. Nous appuyons bon nombre de ses politiques, bien entendu, et nous reconnaissons le manque à gagner lorsqu'un conjoint décède. Il est important de souligner que, même si cet exemple est unique, il est en fait extrêmement courant.

Je crois qu'il devrait y avoir une sorte de période de transition pendant laquelle la succession pourrait avoir accès aux économies et aux FERR. Par ailleurs, on devrait peut-être permettre aux personnes qui vivent encore dans le logement d'utiliser cet argent sur une période de 10 ans — je pense que c'est ce que l'organisme demandait. Nous avons appuyé cette proposition pour résoudre le problème.

Les conditions de logement sont très différentes aujourd'hui de ce qu'elles étaient lorsque bon nombre de ces règles ont été établies. Nous devrions donc réexaminer les lois et la façon dont elles s'appliquent aux conditions de vie actuelles de la population. Certains vivent en colocation collaborative. Il existe des solutions que nous pouvons appuyer. Des aînés vivent déjà en communauté aujourd'hui, et nous pouvons mieux soutenir ce mode de vie en adoptant certains des principes des recommandations du groupe Single Seniors for Tax Fairness.

Des mesures spéciales peuvent être mises en place pour les particuliers, surtout pour ceux qui reçoivent des soins. Nous devons agir.

Anna Roberts: Une autre électrice à qui j'ai parlé récemment vit un scénario différent. Elle est beaucoup plus jeune et contribue aux dépenses du foyer. Les deux sœurs vivaient ensemble dans la maison de leurs parents, qu'elles ont achetée. Elles vivaient ensemble en raison du coût de la vie élevé. Comme nous le savons tous, l'inflation a beaucoup augmenté pour tout le monde, en particulier pour les aînés.

L'une des sœurs est décédée avant l'âge de 65 ans, et elle n'a donc pas touché de prestations du RPC. L'autre sœur, qui était maintenant seule à absorber les coûts, a dû vendre la maison. Elle a été forcée de la vendre parce qu'elle n'avait pas les moyens de la garder.

Qu'est-il advenu des cotisations au RPC de la défunte? Pourquoi l'autre sœur n'a-t-elle pas eu les mêmes droits qu'un couple?

Patricia McAuliffe: L'exemple nous ramène à l'état matrimonial et à la structure du système qui favorise l'état matrimonial chez les particuliers. C'est un facteur profondément ancré dans le système.

Ces cotisations au RPC disparaissent. Elles sont associées au cotisant. C'est une prestation conjointe. Si le défunt est votre époux ou votre conjoint de fait, les prestations peuvent être transférées.

De nos jours, les situations de vie sont très différentes, et nos politiques et nos programmes doivent mieux les refléter. Je pense que le RPC est très pourvu. Le moment est venu d'examiner et de soutenir différents types de modes de logement.

Anna Roberts: Comme les aînés vivant seuls ont droit à peu de prestations, que peut faire le gouvernement pour aider les aînés se trouvant dans la situation dont nous venons de parler? Quelle serait votre recommandation au gouvernement?

Patricia McAuliffe: Je recommanderais de revoir les lois entourant l'état matrimonial et les conditions de vie. C'est la réalité. Nous devons toucher aux lois.

• (1300)

Anna Roberts: Je pense qu'il ne me reste pas beaucoup de temps.

Merci.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Roberts.

Madame Nathan, nous terminerons ce tour de questions avec vous.

Je vous donne la parole.

[Traduction]

Juanita Nathan: Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à Mme Rajan.

La majorité des politiques sociales fédérales s'appuie sur des données regroupées qui dissimulent les expériences de sous-groupes: les femmes âgées racisées, les aînés autochtones et les femmes handicapées. Dans le cadre de vos recherches, où avez-vous constaté les écarts les plus dangereux entre ce que supposent les politiques et ce que vivent réellement ces femmes? Puis, comment le gouvernement fédéral devrait-il restructurer la collecte de données pour combler ces écarts?

Doris Rajan: Dans tous les domaines, pour toutes les formes de maltraitance des aînés, il manque des données sur ces populations. Par exemple, les aînés handicapés ont plus d'aidants naturels dans leur entourage, et la maltraitance est en grande partie commise par ces travailleurs, qui utilisent régulièrement leurs chèques pour eux-mêmes et qui contrôlent leur accès à l'argent.

Nous ne tenons pas compte, comme ma collègue le disait, des différentes situations de vie et des suppositions sous-tendant les politiques. C'est le point de départ. Dans quelles conditions vivent les femmes âgées issues de la diversité et ayant des situations uniques — par exemple, les femmes immigrantes, que nous avons déjà mentionnées? C'est la première étape, car au bout du compte, bon nombre de ces groupes n'ont même pas accès aux prestations ou ne savent pas s'ils les reçoivent.

Comment pouvons-nous empêcher ce problème? Prenons l'exemple d'une personne âgée handicapée qui reçoit une prestation gouvernementale. Comment pouvons-nous nous assurer qu'elle touche réellement l'argent et que d'autres personnes n'ont pas accès à ses comptes et ne contrôlent pas ces fonds de différentes façons? Cela revient à ce que nous disions sur l'importance de nous pencher sur les suppositions maintenant dépassées qui sous-tendent les politiques et les programmes.

Juanita Nathan: Femmes et Égalité des genres Canada a versé du financement à votre organisation précisément pour étudier les changements systémiques. Selon vos recherches, le problème de la vulnérabilité financière des aînées s'explique-t-il par un échec de programmes précis ou est-il le résultat de systèmes structurels — comme les marchés du travail, les politiques fiscales ou les

marchés du logement — qui n'ont jamais été conçus en fonction de ces femmes? Que sous-entend votre réponse quant à l'orientation qu'on devrait donner à la réforme?

Doris Rajan: Le problème est sans contredit attribuable à des événements s'étendant sur toute une vie parsemée d'embûches à tous les égards. Certaines des aînées que nous avons étudiées et qui ont participé à bon nombre de nos recherches n'ont jamais travaillé en raison de leur handicap, de leur statut de nouvelle arrivante ou des barrières linguistiques. D'emblée, ces facteurs ont une incidence sur certains types de prestations auxquelles elles ont droit à la vieillesse.

Il est extrêmement important de comprendre la multitude d'obstacles ainsi que leur interaction les uns avec les autres. Ils engendrent dans certains groupes les conditions rendant les aînées vulnérables sur le plan financier.

Juanita Nathan: Chez les aînées autochtones, la vulnérabilité financière recoupe souvent l'héritage colonial, l'interruption des études, l'exclusion des régimes de pension, l'éviction du territoire et des communautés, ainsi que le traumatisme intergénérationnel. Comment les cadres fédéraux de lutte à la pauvreté et à la maltraitance devraient-ils être restructurés expressément pour tenir compte de ces expériences plutôt que de considérer toutes les aînées sous le même angle?

Doris Rajan: Cela nous ramène à la diversité des peuples autochtones — non pas en raison de la multiplicité des nations, mais selon leurs emplacements géographiques et selon qu'elles se situent dans des milieux urbains ou ruraux. Comment ces facteurs influencent-ils l'application des autres lois qui les touchent?

Les groupes autochtones doivent montrer la voie, et les décisions doivent donc se prendre à l'échelon local. Les femmes autochtones, et en particulier les aînées, ont une plus grande responsabilité à l'égard de ce qu'on peut appeler les grandes familles élargies. Encore une fois, dans des communautés plus collectivistes, c'est leur responsabilité, alors quelle incidence cette fonction a-t-elle sur leurs vies? Quelle est l'incidence pour quelqu'un qui est sur un...

• (1305)

[Français]

La présidente: Merci, madame Rajan.

C'est ce qui conclut la réunion avec les témoins.

Je vous remercie tous et toutes de vous être rendus disponibles aujourd'hui.

Je vous rappelle, chers collègues, que nous allons recevoir jeudi, lors de la première heure, le dernier groupe de témoins dans le cadre de la présente étude.

Lors de la deuxième heure, nous allons poursuivre l'examen des projets de rapport sur lesquels nous avons commencé à travailler, en ce qui concerne notamment l'étude sur l'article 810 du Code criminel et la sécurité des femmes, ainsi que celui sur l'idéologie anti-féministe.

Madame Ménard, vous avez la parole.

Marie-Gabrielle Ménard: J'aimerais vérifier un détail.

Concernant le rapport sur l'article 810 du Code criminel, il nous restait simplement à éclaircir l'observation 2, n'est-ce pas?

La présidente: C'est exactement ça.

Je vous remercie de votre attention et de votre participation. Je remercie également toutes celles et tous ceux qui m'ont grandement facilité la tâche aujourd'hui.

Plaît-il aux membres du Comité de lever la séance?

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>